

9411276

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/09/2023
Retour Préfecture : 15/09/2023



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 4 mai 2023

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 4 mai 2023

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Installation d'une conseillère municipale.....	6
3 - Désignation des secrétaires de séance.....	7
4 - Communications du Maire.....	7
5 - Procès-verbal de la séance du 9 mars 2023. Approbation.	8
6 - Décisions du maire. Compte rendu.	10
7 - Indemnités de fonction des élus de la ville d'Amiens. Modification.	10
8 - Commission d'appel d'offres. Composition. Modification.....	10
9 - Association pour le développement de l'Université de Picardie Jules Verne. Désignation de représentants.	11
10 - Amlens Energies. Echange de données géographiques. convention.	11
11 - Aménagement de modules pour la création d'un skate-park couvert.....	11
fonds de concours. convention.	11
12 - Animation et évènements. subventions. 1 ^{ère} répartition. Année 2023. Convention.	12
13 - Maison de l'architecture des hauts-de-France. subvention. Année 2023. convention.	13
14 - Autorisation de programme. Dotation de proximité.....	13
Affectation et autorisations administratives. année 2023.....	13
15 - Autorisation de programme. Gros équipements du plan propreté.....	14
Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	14
16 - Autorisation de programme. Gestion patrimoniale.....	14
Affectation et autorisations administratives. Année 2023.....	14
17 - Autorisation de programme. restauration des monuments historiques.	14
affectation des opérations d'investissement. Année 2023.	14
18 - Autorisation de programme. modernisation des systèmes d'information.....	15
affectation des opérations d'investissement. Année 2023.	15
19 - Autorisation de programme. Modernisation des systèmes de prévention.	16
Affectation et autorisations administratives. Année 2023.	16
20 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement des bornes d'alimentation pour marches. Affectation d'opérations d'investissement. année 2023.....	19
21 - Autorisation de programme. Modernisation et réhabilitation des parcs & squares. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2023.	19
22 - Autorisation de programme. Réhabilitation du parc de la hotoie.	19
Affectation d'une opération d'investissement. Année 2023.....	19
23 - Autorisation de programme. Réhabilitation de la passerelle Samarobriva. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2023.....	19
24 - Autorisation de programme. Gros entretien des ouvrages d'art.	19
Affectation d'une opération d'investissement. Année 2023.....	19
25 - Autorisation de programme. Strategie fleuve / vallée idéale.....	19

Affectation d'une opération d'investissement. Année 2023.....	19
26 - Autorisation de programme. Cosserat.	20
Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	20
27 - Autorisation de programme. Projet de requalification de l'ancien site du CHU nord. Affectation et autorisations administratives.	20
28 - Autorisation de programme. Accessibilité du domaine public.	20
Affectation d'opérations d'investissement. Année 2023.....	20
29 - Projet de renouvellement urbain. Groupe Action Logement. Avenue de la Paix, rues Louis Fabet, Ronsard, Albert Camus, Robespierre, Jules Guesde et Pierre Curie. Déclassements du domaine public et définitions d'alignement.....	26
30 - Projet de renouvellement urbain. Groupe Action Logement. Le Toit Familial. Projet de construction de 16 logements individuels en PSLA. Ilot Ronsard. Déclassement du domaine public préalable à la cession.	26
31 - Projet de renouvellement urbain. Groupe Action Logement. Le Toit Familial. Projet de construction de 16 logements individuels en PSLA. Ilot Ronsard.	26
Contreparties foncières au titre de la convention pluriannuelle du PRU. cession.	26
32 - Cite Voltaire. Parcelles cadastrées section CN 361 et 363. Acquisition.	27
33 - Dénomination d'une voie privée ouverte à la circulation publique.....	28
34 - ENEDIS. Distribution d'électricité sur la ville d'Amiens. Compte rendu annuel d'activité de concession. Année 2021.....	28
35 - Prestation d'assistance intellectuelle pour élaborer le règlement de voirie de l'espace public de la ville d'Amiens. convention constitutive de groupement de commandes avec Amiens métropole. Définition des besoins.	29
36 - Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe. Appel à projet. 60^{ème} anniversaire du traite de l'Elysée.	29
37 - Autorisation de programme. Plan vélo. stationnement écoles. ALSH et équipement ville. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	30
38 - Autorisation de programme. Stationnement de surface. Budget principal. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	31
39 - Règlement de distribution des abonnements au stationnement payant résidentiel et professionnel. Modification. Année 2023.	31
40 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 101 logements collectifs situes résidence Allonville rues Montaigne et Charles Baudelaire. Phase iv du projet.....	32
Participation financière. Convention.	32
41 - AMSON Habitat. Réhabilitation de 159 logements collectifs situes rue Debussy, rue Messenger et rue Couperin dans le quartier du petit pigeonier.	32
Participation financière. Convention.	32
42 - AMSON. Réhabilitation de 5 logements individuels situes rue agricole soyer.	33
Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. garantie de la ville d'Amiens. convention.....	33
43 - Clesence. acquisition de 27 logements locatifs sociaux en PLAI adaptes. Rue Delouard. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations.....	33
garantie de la ville d'Amiens. convention.	33
44 - Clesence. Acquisition de 29 logements locatifs sociaux rue Robert le Coq... Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations.	33
garantie de la ville d'Amiens. convention.	33

45 - SIP. Réhabilitation de 21 logements collectifs situés rue d'Artois, avenue de Picardie et rue de l'île de France. emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. garantie de la ville d'Amiens. convention.	34
46 - Autorisation de programme. Gestion et entretien des cimetières et équipements cinéraires. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.	35
47 - Autorisation de programme. Multi-accueil et 2.0 de l'Atrium.	36
Affectation d'une opération d'investissement. Année 2023.....	36
47 - Autorisation de programme. Réhabilitation des bâtiments administratifs	37
du secteur centre. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2023... ..	37
49 - Enfance et jeunesse. Subventions. Conventions. Année 2023.	37
50 - Association bleu ciel. Subvention de fonctionnement. Année 2023. Convention.	39
51 - Accueils de loisirs et CAJ. Enfants de familles ukrainiennes domiciliées à Amiens et arrivées en France suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine. Gratuite. Année 2023.....	40
52 - Fête de Noël des écoles. EPPC Pôle national du cirque et des arts de la rue. Années 2023-2025. Convention triennale.	42
53 - Forfait communal. Enfants scolarisés hors de la commune de résidence.	42
Année scolaire 2022-2023.	42
54 – IDEAS BOX. Bibliothèques Sans Frontières. Convention.....	43
55 - Association On a marché sur la bulle. Prix de la bande dessinée des écoles. Subvention. Année 2023. Convention.....	43
56 - Ligue des Hauts-de-France de Football Américain. Comité Départemental de la Somme de Football Américain. Déploiement du Flag Zone. Convention pluriannuelle.	44
57 - Association Décider Ensemble. Adhésion. convention.....	44
58 - Associations Sarb'Arc'Am et Compagnie d'Arc d'Amiens. Mise à disposition d'un espace situé 313, rue d'Abbeville. Conventions d'occupation du domaine public.	44
59 - Autorisation de programme. Pacte pour le bien vivre à Amiens 2020-2026. Accessibilité. Affectation et autorisations administratives. Année 2023.	45
60 - Autorisation de programme. Actions du pacte pour le bien vivre à Amiens. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	45
61 - Autorisation de programme. Construction du centre social CAPS.	46
Affectation d'une opération d'investissement. Année 2023.....	46
62 - Consultation des emprunts. Plateforme CAPVERIANT. Contrat d'utilisation.	47
63 - Vœux. Questions orales.	48
63.1 - Question orale sur les activités périscolaires d'été, déposée par les élu(e)s du groupe Amiens c'est l'tien.	48
63.2 - Question orale « Création d'un baromètre de la qualité de vie des Amiénois », déposée par les élu(e)s du groupe Amiens au Cœur.....	50

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Ont assisté à la séance : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mmes DELÉTRÉ, RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, MM. RIFFLART, DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, MM. MERCUZOT, JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme MODESTE, M. THÉVENIAUD, Mme VAGNIEZ, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

Mmes BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), CLECH (pouvoir à Mme RODINGER), DEVÈZE (pouvoir à Mme FOURÉ), MM. DOMISE (pouvoir à M. GEST), GUÉRIN (pouvoir à M. SAVREUX), DÉCLE (pouvoir à M. LHERMITTE), Mmes THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme DERIVERY se sont excusés.

La séance a été ouverte à 18 h 14

Mouvements arrivées :

M. RIFFIOD (pouvoir à M. STENGEL) est arrivé à 18h25 (point n°5), M. RIFFLART (pouvoir à Mme DELAHOUSSE) et Mme BOHAIN sont arrivés à 18h35 (point n°12), MM. MERCUZOT (pouvoir à M. DOREZ) et DUFLOT sont arrivés à 19h07 (point n°20), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. FOUCAULT) est arrivée à 19h10 (point n°23), M. BEAUVARLET (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivé à 19h18 (point n°34), M. DESCOMBES (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 19h19 (point n°35).

Mouvements départ :

Mme SAVARIEGO (pouvoir à M. LORIC) a quitté la séance à 20h14 (point n°63), M. RIFFLART (pouvoir à Mme DELAHOUSSE) a quitté la séance à 20h15 (point n°63), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h16 (point n°63).

La séance a été clôturée à 20 Heures 25

MME FOURE : Madame CABURET, est-ce que nous avons le quorum ? Nous avons le quorum, alors nous allons pouvoir démarrer. La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : J'ai reçu des délégations de vote :

M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Michael GUÉRIN	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Véronique CLECH	donne pouvoir à	Mme Florence RODINGER
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Nathalie DEVÈZE	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Emilie THÉROUIN	donne pouvoir à	M. Ismaël BARA
Mme Évelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Clément STENGEL
M. Matthieu BEAUVARLET	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ
M. Stéphane DESCOMBES	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Nathalie LAVALLARD
Mme Margaux DELÉTRÉ	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT
M. Benoit MERCUZOT	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Thomas DOREZ
M. Pascal RIFFLART	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Juliette DELAHOUSSE
M. Paul Éric DECLE	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Thomas LHERMITTE

DONT ACTE

2 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE.

MME FOURE : Donc, Monsieur Fabien HECQUET a démissionné de ses fonctions depuis notre dernière réunion du conseil municipal.

L'article L.270 du code électoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». C'est donc Madame Chantal MODESTE qui est déclarée ce soir installée dans ses fonctions de conseillère municipale en remplacement de Monsieur Fabien HECQUET et je lui souhaite en notre nom à tous la bienvenue. Donc, bienvenue à elle et nous l'accueillons avec plaisir, comme tous les conseillers municipaux, évidemment.

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Si Madame Claudine GALLIOT est présente et avec son accord, je propose qu'elle soit désignée en qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Avant les communications du Maire, je vous informe que j'ai reçu deux questions orales, que nous évoquerons en fin de séance, comme habituellement. Nous sommes dans une semaine qui compte un jour férié et dans ce cas, les questions orales doivent normalement arriver plus tôt, avant le vendredi soir. Néanmoins, comme je ne l'avais pas rappelé aux différents présidents de groupe, lors de ma précédente rencontre avec eux, j'ai accepté d'accueillir cette fois-ci les questions orales qui sont arrivées, comme habituellement, avant le lundi soir. A l'avenir, si d'autres séances ont lieu une semaine comptant un jour férié, je le préciserai à l'avance aux présidents de groupe afin que tout soit fait dans l'ordre et conformément à la réglementation.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 22 juin 2023 à 18 heures ici même.

Je voulais également faire un petit point, qui n'est pas un point complet mais un point d'étape, sur le commerce du centre-ville. En effet, nous travaillons, bien sûr, depuis longtemps à la dynamisation du centre-ville, en lien étroit avec la Fédération des Commerçants des différentes associations et puis, bien sûr, également la Chambre de Commerce. Nous travaillons autour de trois leviers d'actions : observer pour mieux agir, animer pour mieux attirer, accompagner pour mieux anticiper et développer.

Alors, le premier levier, c'est observer pour mieux agir. La définition d'actions efficaces nécessite de mieux comprendre les enjeux à l'œuvre d'un point de vue politique d'enseigne, comportement des consommateurs. Et c'est pourquoi nous lançons une enquête de terrain destinée aux usagers du centre-ville d'Amiens à partir du 4 mai, cela a donc commencé hier, et ce pendant deux semaines afin de mieux comprendre les modalités d'accès, les raisons de la venue et les attentes des personnes fréquentant le centre-ville. Je voulais que vous soyez informés de cette action, de cette enquête terrain qui a été lancée par nous avec un certain nombre d'étudiants.

Le deuxième levier, c'est animer pour mieux attirer. L'animation et la gouvernance des actions en faveur du développement du commerce sont des éléments essentiels pour conforter le centre-ville d'Amiens comme lieu de destination. Il s'agit de conforter cette action avec un partenariat renforcé et renouvelé avec l'ensemble des acteurs concernés, publics comme privés. Un des éléments d'attractivité des centres-villes réside dans la qualité de leur animation tout au long de l'année. Alors, vous connaissez, bien sûr, les grandes manifestations qui y ont lieu : le marché de Noël, bien sûr, plus d'un million de visiteurs comptabilisés pour l'édition 2022, et là, c'est du réel puisqu'il y a eu un véritable comptage. Et des multitudes d'autres temps qui marquent l'année, que ce soit les réderies, comme la grande réderie que nous avons connue récemment et qui a connu un grand succès malgré le temps qui n'était pas vraiment là, le spectacle Chroma, la Fête dans la ville, et j'en passe. Le renforcement de l'appui à la Fédération des Commerçants, qui fera l'objet d'un dossier que nous verrons lors d'un prochain conseil municipal. Et il s'agira notamment de disposer d'éléments chiffrés, encore plus précis, en

matière de données de fréquentation du centre-ville, parce que c'est très important d'avoir ces éléments.

Enfin, et même si les travaux démarreront dès janvier 2024, 2023 marquera la préparation du déploiement effectif du projet Biltoki, qui viendra à coup sûr dynamiser l'animation du secteur Saint-Germain et, bien sûr, l'ensemble du centre-ville. Vous avez bien en tête ce projet puisque les intervenants de ce projet sont venus le présenter à un conseil municipal il y a peu.

Le troisième axe est accompagner pour mieux anticiper et développer. Alors, au-delà de l'impulsion en matière d'action publique, la vitalité du commerce tient avant tout au courage, à la créativité et à la détermination des entrepreneurs et de leurs équipes qui font le commerce amiénois, et ce sont eux qui le font, ce commerce. A cette fin, et en partenariat étroit avec les équipes consulaires, les fédérations professionnelles, la CPME notamment, l'action d'appui des équipes du développement économique, dont je salue le dynamisme, tout cela sera conforté afin de permettre une présence de terrain encore plus importante. Et je voudrais vous indiquer, pour compléter l'étude de notre centre-ville dont je vous parlais il y a quelques instants, que nous avons décidé de mettre en place, en partenariat avec la CPME et la CCI, des groupes d'échange avec nos commerçants, et tout d'abord ceux du centre-ville. L'objectif de ces groupes est d'améliorer le service aux commerçants, de porter à connaissance notre action auprès d'eux, et de co-construire des solutions à court et moyen terme. Lorsque ces groupes se seront réunis, nous aurons l'occasion d'y revenir, évidemment, en conseil municipal.

Je voudrais aussi vous dire que nos services accompagnent les entreprises. Je vais parler en premier lieu de la procédure Galeries Lafayette, qui est suivie de près par nos services en étroite collaboration avec la région Hauts-de-France et la Direction locale. Je vous rappelle que s'agissant des Galeries Lafayette, une procédure de sauvegarde prolongée a été décidée par le tribunal de Commerce de Bordeaux le 19 avril dernier. La holding Hermione Retail, détenant les 26 magasins concernés dont Amiens, est, certes, en difficulté financière mais pas en situation de cessation de paiements. Le tribunal de Commerce bordelais a estimé qu'il fallait encore donner du temps à l'entreprise avant de se prononcer définitivement et prioritairement sur une éventuelle reprise d'activité. Et je peux vous dire que nous avons rencontré le directeur local des Galeries Lafayette et que lui, comme d'autres, nous ont affirmé que le site d'Amiens était un site rentable. Je le dis comme on me l'a dit, et cela mérite d'être relayé.

Je voulais aussi signaler que nos services accompagnent également l'arrivée de nouvelles enseignes. Vous vous souvenez que nous avons l'enseigne Starbuck qui est arrivée à Amiens il y a peu et qui connaît un grand succès, et c'est tant mieux. Mais je vous confirme également l'arrivée prochaine de Monoprix.

Voilà ce que je voulais vous dire pour faire un point provisoire, évidemment, un point d'étape et un point ponctuel sur ce sujet.

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2023. APPROBATION.

MME FOURE : Nous passons maintenant au procès-verbal de la séance du 9 mars 2023. Le procès-verbal de cette séance vous a été transmis. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Monsieur THEVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Madame le Maire. Trois choses. Page 40, dernier paragraphe, j'ai dit : "c'est certainement les conséquences de l'usure du pouvoir" et il est écrit "mesure". Donc, c'est l'usure du pouvoir, bien entendu. Les années passent et je comprends qu'il y ait de l'usure, et ce n'est pas mesure.

Page 41, j'ai dit : "Je n'ai pas de micro, mais il y a des réseaux", et vous avez écrit "raison". Donc, c'est "réseaux".

Page 52, Monsieur de JENLIS a confirmé que les forces de l'ordre, la police, le directeur départemental, avaient dit qu'il y avait une amélioration de la sécurité à Amiens. Alors, Monsieur de JENLIS, je me demande si vous nous avez menti, parce que quelques jours après, malheureusement... je dis bien, malheureusement... nous avons su - source du ministère de l'Intérieur - qu'Amiens était rentrée dans ce top des villes les plus dangereuses de France au niveau coups et blessures volontaires. Donc, c'était juste un éclaircissement si Monsieur de JENLIS s'est trompé, ou nous aurait-il menti ? Merci.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je propose de prendre en considération dans le compte rendu les deux premières remarques de Monsieur THEVENIAUD. Je reviens ensuite à la troisième dans quelques instants. On vote d'abord sur le procès-verbal ainsi modifié.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour répondre à Monsieur THEVENIAUD, ce n'est pas l'objet, puisque là, c'est l'approbation du procès-verbal dont il est question, mais je peux vous dire que je ne modifie en rien les propos tenus par Hubert de JENLIS lors de ce conseil et nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain conseil municipal. Monsieur DESCHAMPS m'a demandé la parole.

M. DESCHAMPS : Merci, bonsoir à tous. Je souhaitais réagir aux communications que vous avez faites sur le commerce du centre-ville. J'ai entendu beaucoup de choses qui me semblent aller dans le bon sens parce que cela montre que vous commencez à vous préoccuper de la situation catastrophique de notre commerce de centre-ville. Vous annoncez quelques mesures. J'aurais aimé que vous nous en parliez en commission, que l'on puisse voir un petit peu quels étaient les chiffres sur lesquels vous vous basiez, quelle était la méthodologie proposée. Vous nous les annoncez aujourd'hui, c'est ainsi. Je retiens deux mesures dans celles que vous avez annoncées. La première, c'est une interrogation des Amiénois pour savoir pourquoi ils viennent moins en centre-ville. En fait, vous proposez une espèce de baromètre, ce que je vais proposer en fin de séance par une question orale. Vous allez avoir des réponses... je ne présage pas des réponses, mais tous les Amiénois savent pourquoi ils ne viennent plus en centre-ville. Alors, ce questionnaire permettra sans doute d'avoir approbation et d'avoir quitus des causes qui créent cela, en plus de la concurrence d'internet. Il faut, bien sûr, ne pas oublier la concurrence d'internet.

Nous avons proposé aussi, Amiens au Cœur, il y a six mois de mettre en place des assises du commerce de centre-ville. Vous aviez repoussé cette proposition et là, vous nous faites part de votre souhait de réunir autour de la table la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Fédération des Commerçants. C'est tout ce que nous proposons il y a six mois et que vous aviez repoussé. Donc, il vous a fallu quelque temps pour vous rendre compte que le commerce de centre-ville allait mal, pour mettre en action une dynamique. Moi, je souhaite de tout mon cœur que ce que vous allez mettre en place fonctionne. Si vous voulez associer les élus des groupes

d'opposition, comme nous avons fait la proposition il y a six mois, nous sommes absolument disponibles pour faire partie de ces tables rondes de ces groupes de travail.

MME FOURE : Alors, je voudrais tout d'abord vous dire que je récusé totalement le propos que vous avez tenus d'emblée en parlant de la situation catastrophique... je crois que ce sont les termes que vous avez utilisés... la situation catastrophique du commerce de centre-ville. Je récusé totalement, et les Fédérations de Commerçants, la Chambre de Commerce, et la CPME récusent aussi totalement cela. Il y a certaines catégories de commerçants qui sont affectées par des difficultés, mais bon nombre d'entre eux fonctionnent très bien, et j'en veux pour preuve encore une fois l'arrivée d'un certain nombre de commerces que nous espérons, que nous attendions depuis longtemps, et qui arrivent dans notre ville.

Ensuite, sur l'enquête, juste un mot. Je redis ce que j'ai dit : lancement d'une enquête terrain destinée aux usagers du centre-ville d'Amiens. C'est cela que j'ai dit, je n'ai pas parlé de questionner l'ensemble des Amiénois, j'ai parlé d'une enquête terrain destinée aux usagers du centre-ville d'Amiens, c'est cela qui va être réalisé. Pour le surplus, eh bien nous aurons l'occasion d'en débattre, évidemment, le moment venu.

6 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 2 mars et le 25 avril, listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ?

DONT ACTE

7 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.

MME FOURE : Avec l'installation de notre nouvelle collègue, Madame Chantal MODESTE, il y a lieu de modifier la liste des élus bénéficiant d'une indemnité de fonction. C'est également l'occasion de prendre en compte l'arrivée de Monsieur Michael GUÉRIN.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. COMPOSITION. MODIFICATION.

MME FOURE : Je vous invite à désigner Madame Chantal MODESTE en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres pour remplacer Monsieur DECLÉ qui n'est plus assez disponible pour y participer et qui a souhaité donc être déchargé de cette mission.

Par ailleurs, je vous propose de désigner Madame Raifah MAKDASSI en qualité de membre suppléant, elle remplacera Monsieur Fabien HECQUET.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

**9 - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE.
DESIGNATION DE REPRESENTANTS.**

MME FOURE : En 1991, l'UPJV, la Région, le Département et la ville d'Amiens ont créé l'Association pour le développement de l'université de Picardie Jules Verne, dont l'objectif est de favoriser l'installation d'universitaires à Amiens et de promouvoir l'UPJV comme moyen de développement de l'agglomération. En qualité de membre fondateur, nous sommes sollicités par son président afin de désigner trois représentants appelés à siéger au sein du conseil d'administration.

Je vous propose donc que Mme Hélène BOUCHEZ, M. Marc FOUCAULT et M. Thomas DOREZ représentent la collectivité.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - AMIENS ENERGIES. ECHANGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES. CONVENTION.

MME FOURE : La ville d'Amiens a confié à la SEMOP Amiens Énergies la gestion déléguée du service public de chauffage urbain, par contrat en date du 16 décembre 2016. Pour assurer la bonne gestion du réseau et mieux connaître les zones d'intervention, la collectivité et la SEMOP utilisent les systèmes d'information géographique (SIG) permettant de disposer d'une connaissance précise et à jour de l'emplacement des réseaux. Les données issues de ces SIG sont susceptibles de faire l'objet d'échanges entre la ville et Amiens Énergies. C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention qui fixe les modalités d'échanges de ces données, à titre gracieux, lesquelles permettront l'accomplissement des missions respectives de chacune des parties.

Je vous propose également de m'autoriser à signer cette convention, qui sera conclue pour une période de 5 ans, avec tacite reconduction allant jusqu'au terme de la concession fixé au 31 décembre 2041.

ADOpte A L'UNANIMITE

**11 - AMENAGEMENT DE MODULES POUR LA CREATION D'UN SKATEPARK COUVERT.
FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

MME FOURE : Afin de favoriser la pratique des sports urbains et de créer une véritable dynamique olympique et sportive dans le cadre du label Terre de Jeux 2024, Amiens métropole entreprend la création d'un skatepark dans un espace couvert de 1 164 m², situé rue du Château Milan. Conformément au pacte financier et fiscal, la participation financière de la ville est sollicitée.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le versement d'un fonds de concours pour un montant de 75 000 € et la convention afférente. Je vous propose également de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des observations ? Allez-y, Mme DELATTRE.

MME DELATTRE : Merci, Madame le Maire. Après précisions fournies en commission Finances, nous avons compris que le skatepark n'avait pas été accepté par l'opération du budget participatif car il était déjà, je cite, "dans la besace d'Amiens métropole". Il n'a donc pas été financé par le dispositif du budget participatif car il apparaissait dans la PPI de la métropole. Mais finalement, la ville se retrouve encore à financer des compétences de la métropole à travers des fonds de concours, comme toujours. Nous voterons contre, pas contre le projet de skatepark, mais bien contre vos manœuvres financières. La métropole doit assumer ses compétences.

MME FOURE : Bien sûr, on ne sera pas d'accord parce qu'à chaque fois qu'il y a fonds de concours, vous votez contre, ce qui est votre droit, nous sommes en démocratie. Pour autant, il ne s'agit pas de manœuvres d'Amiens métropole, il s'agit d'une règle qui a été posée entre les différents maires, d'ailleurs, d'Amiens métropole, et qui s'applique dans tous les cas, donc il est logique que la ville d'Amiens applique cette règle, comme les autres communes d'Amiens métropole.

Je mets aux voix cette délibération, avec vos explications naturellement.

ADOPTE

Observations :

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE ont voté contre.

12 - ANIMATION ET EVENEMENTS. SUBVENTIONS. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME FOURE : La collectivité soutient les associations qui prévoient d'organiser, en 2023, des actions présentant un intérêt public local et permettant de valoriser la ville d'Amiens pour la rendre plus attractive.

Je vous propose ainsi de verser une subvention de 1 500 € à l'Association Car'entraïd pour l'organisation de son salon caritatif d'exposition de voitures de collection et de prestige, au profit des enfants hospitalisés.

Une subvention de 10 000 € serait attribuée à l'association Sals'Apero pour ses animations dansantes et sportives gratuites en plein air qui dureront tout l'été, comme vous le savez, en période estivale, donc juillet-août, au parc Saint-Pierre, mais dès avant dans le centre-ville.

L'Association canine territoriale recevrait une somme de 1 500 € pour l'exposition canine internationale des 29 et 30 août 2023, comme chaque année.

Un montant de 4 000 € serait versé à l'Association joutes nautiques Barques à cornets samaraises dans le cadre de l'organisation de son tournoi de joutes à l'occasion des Médiévales au Bord de l'eau. C'est également comme chaque année.

L'Association la Hotoie en fête percevrait un montant 1 500 € pour la programmation de concerts-apéritifs au kiosque le dernier dimanche de chaque mois à compter de ce mois-ci jusqu'en octobre. Et ça, c'est une nouvelle action.

Enfin, l'Association Histoires et traditions amiénoises percevrait une somme de 25 000 € pour l'organisation des Médiévales au Bord de l'eau, les 2 et 3 septembre prochains. Et cela aussi,

c'est une manifestation récurrente. Pour cette dernière, je vous propose d'approuver la convention fixant les modalités de versement de cette subvention et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - MAISON DE L'ARCHITECTURE DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME FOURE : La collectivité entend encourager les initiatives contribuant à la diffusion et à la promotion de la culture architecturale, comme le fait la Maison de l'Architecture Hauts-de-France en organisant des événements visant à sensibiliser un large public.

L'association prévoit, tout au long de l'année 2023, de mener des actions gratuites dans notre ville et sur le territoire des Hauts-de-France, telles que des expositions, des concerts, des conférences, et bien d'autres manifestations.

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'un montant global de 6 000 € pour concourir à l'organisation de trois temps forts :

- Son exposition « Modèles Innovation et label ACR » à hauteur de 2 500 €.
- Le « Grand Prix Régional Architecture 2023 » pour 2 000 €, qui se déroule jusqu'en octobre 2023.
- 1 500 € pour la publication du livre dont le contenu est dédié à la ville et intitulé « Entrailles à Amiens ». Il offrira une lecture des façades dans le temps et dessinera des portraits de personnages singuliers.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Si vous me le permettez, je vous propose de traiter conjointement les 5 points suivants. En effet, ils concernent tous des autorisations de programme et l'affectation des opérations d'investissement, qui sont la concrétisation de ce que nous avons vu, d'ailleurs, en budget primitif évidemment. Il y a lieu, pour chacun d'eux, de m'autoriser à signer tous les actes permettant la mise en œuvre des opérations. Je dois également être autorisée à solliciter les participations financières potentielles de tous nos partenaires. Il y a également lieu, pour, certains, de me donner toute latitude pour déposer les demandes d'autorisations administratives.

**14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DOTATION DE PROXIMITE.
AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

MME FOURE : Plus précisément, le point 14 concerne l'autorisation de programme de 13 520 000 € dédiée à la mise en œuvre des travaux d'entretien, notamment des écoles et des

centres de loisirs, mais aussi des bâtiments municipaux, des jardins familiaux, ainsi qu'aux travaux de mise en accessibilité. Pour 2023,

Je vous propose d'affecter une somme de 2 750 000 €, comme détaillée dans l'annexe jointe à la délibération et répartie comme suit :

Secteur Nord :	548 000 €
Secteur Est :	554 000 €
Secteur Sud :	606 000 €
Secteur Ouest :	518 000 €
Secteur Centre :	524 000 €

Donc, ce sont les travaux qui sont gérés par les secteurs et donc par les adjoints de secteurs, évidemment.

**15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS EQUIPEMENTS DU PLAN PROPRETE.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

MME FOURE : Le dossier 15 concerne le renouvellement des gros équipements, et notamment des véhicules de nettoyage vieillissants pour permettre aux services d'assurer leurs missions. Une autorisation de programme de 1 200 000 € a été approuvée dans le cadre de notre PPI. Pour 2023, c'est un montant de 568 000 € que je vous demande d'affecter en crédits de paiement afin de financer les 3 véhicules de nettoyage commandés en 2022. En complément, je vous informe que 795 228,32 € ont été engagés en 2022, dont 292 000 € sont affectés en crédits de paiement de l'exercice 2023. J'espère que j'ai été assez claire.

**16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GESTION PATRIMONIALE.
AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

MME FOURE : Ensuite, c'est de l'autorisation de programme "Gestion patrimoniale" dont il est question au point 16. Elle a été votée pour 23 000 000 €. En 2023, je vous invite à affecter 4.560 000 €, donc c'est une somme extrêmement conséquente, je répète 4 560 000 €, et à approuver la programmation des opérations relevant de la rénovation énergétique et de la mise en conformité de nos bâtiments. Le détail figure en annexe de la délibération qui vous a été transmise. Pour votre information, ce sont 2 347 292,02 € de travaux qui ont été engagés en 2022. Donc vous voyez que c'est pratiquement le doublement qui est prévu pour 2023.

**17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

MME FOURE : En point 17, je vous propose d'affecter pour l'année 2023 une somme de 90 000 € de l'autorisation de programme dédiée à la restauration des monuments historiques. Ce montant vise à financer la réalisation sur l'église Saint-Germain des études géotechniques complémentaires, d'un montant de 60 000 €, et des études et opérations de conservation préventive du mobilier pour 30 000 €. Je vous rappelle que l'autorisation de programme concernée s'élève globalement à 1 750 000 €. Par ailleurs, je vous informe qu'une opération de remise en état du carillon du Beffroi a été menée sur l'année 2022 dont le coût s'est élevé à 12 108,90 €. Et c'est tant mieux parce que cela nous permet de bénéficier de ce carillon régulièrement.

**18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

MME FOURE : Dernier dossier de cette série, le point 18 concerne les opérations de modernisation des systèmes d'information répondant aux objectifs transverses de la collectivité en matière de développement numérique, de refonte des réseaux et de stockage de données. Il s'agit plus particulièrement de simplifier la relation entre les citoyens et l'administration avec notamment l'application AxelNet, le portail des associations, entre autres. Il est question également d'améliorer les systèmes d'information métiers, tel que l'outil EDICIA, dédié à la Police Municipale et aux équipes de stationnement, et de poursuivre la modernisation des infrastructures informatiques avec, notamment, la refonte de la régie de cette salle des assemblées, la réalisation de travaux de câblage et le renforcement de la sécurité informatique. Il convient de financer ces opérations par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée aux outils numériques, pour un montant de 850 000 €.

Je vais donc mettre aux voix ces dossiers séparément, mais avant, je vais vous demander s'il y a des observations sur l'un ou l'autre de ces 5 dossiers. Oui, allez-y, Madame.

MME DESBUREAUX : Oui, juste pour rappel, pour le vote des élus communistes, nous ne prenons pas part au vote sur les autorisations de programme dans la plupart des cas car nous n'avons pas voté la PPI ni les budgets, donc, pour être en cohérence avec nos positions.

MME FOURE : Eh bien je pense que c'est bien noté. Je vous remercie. Monsieur DECAVE.

M. DECAVE : Bonsoir. Pour les mêmes raisons nous nous abstiendrons.

MME FOURE : Pas d'autres observations ? Monsieur DESCHAMPS ?

M. DESCHAMPS : Merci. Il y a une délibération, à l'intérieur, il y a écrit : "simplifier la relation citoyens-administrations". Vous avez parlé d'une application. Il y a d'autres applications pour simplifier justement le lien entre les citoyens et les administrations, on en a déjà parlé. Est-ce que vous êtes toujours opposée à ce type de logiciel ou d'application sur les téléphones pour prendre en photo des dépôts sauvages, des tags, etc., que cela remonte à l'administration, que ce soit géolocalisé, que nos services interviennent ? Et on envoie, quand c'est fait, quand c'est réparé, quand c'est nettoyé, un remerciement, déjà, à l'administré, et puis une information lui stipulant que cela a été fait.

MME FOURE : Cela n'a pas grand-chose à voir avec le dossier, mais néanmoins je vais vous répondre. Je ne suis pas du tout opposée à cette pratique puisque j'ai, à plusieurs reprises, demandé à l'administration de la mettre en place.

On va passer donc au vote. Si vous permettez, je vais faire voter séparément. Sur le point 14, je vais demander d'abord la non-participation au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

MME FOURE : Sur le point 15, est-ce que c'est le même vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

MME FOURE : Le point 16 également ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

MME FOURE : Le point 17 aussi ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

MME FOURE : Le point 18 également ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

MME FOURE : Eh bien, je vous remercie. Tous ces points sont donc adoptés avec les différents votes des membres de ce conseil municipal.

MME FOURE : Je passe la parole à Hubert de JENLIS pour le point 19.

**19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES SYSTEMES DE PREVENTION.
AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

M. DE JENLIS : Oui, alors, merci Madame le Maire, il s'agit de l'autorisation de programme "modernisation des systèmes de prévention", et notamment l'affectation et les autorisations

administratives pour l'année 2023. Je veux juste vous rappeler pour mémoire que dans le cadre de la PPI 2022-2026, il avait été voté un programme de 1 500 000 €, qui est dédié donc au financement de l'acquisition et de la création de matériels et équipements destinés à la Police Municipale et à leur maintien en l'état, notamment en vue du développement du maillage de vidéo-protection. Ainsi, pour 2023, nous vous proposons d'affecter une somme de 290 000 €. Les opérations concernées sont les suivantes : installation d'une caméra rue Bernardin, installation d'une caméra placette Hocquet, installation de deux caméras sur le parc Saint-Pierre, modernisation des caméras de l'axe piéton du centre-ville. Là, nous allons doubler les caméras de l'axe piétons qui est aujourd'hui équipé de caméras mobiles qui ont des cycles. Alors régulièrement, comme par hasard, le cycle ne nous permet pas de voir les images dont on a besoin, donc du coup, on va doubler tout le réseau de caméras fixes qui permettra d'avoir une visibilité H24 sur l'axe piétons, à n'importe quel endroit de l'axe piétons, sans être soumis au cycle des caméras.

Nous allons remplacer une douzaine de caméras ; je vous passe le détail, c'est dans le dossier. Nous avons également des provisions sur imprévus concernant l'usure et les dégradations de certains matériels. Pour mémoire, en 2022, nous avons mobilisé 280 000 €, il reste uniquement 1 139 € à mandater, donc l'AP a été consommée quasiment intégralement on peut dire. Et le solde de l'année 2022 sera donc pris sur les CP 2023.

L'ensemble, bien évidemment, des propositions pour l'année 2023 ont été validées avec les adjoints de secteurs, il en va de soi. Et comme pour les autres dossiers, donc il y a lieu aujourd'hui d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière éventuelle auprès des partenaires susceptibles de contribuer à ces opérations. Il convient en outre de l'autoriser à signer l'ensemble des demandes d'autorisations administratives pour les travaux le nécessitant et à signer tous actes afférents.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Alors, nous allons voter favorablement cette délibération puisqu'elle permet d'améliorer, notamment en termes de matériels, la prévention et la sécurité et des agents de police et pré-supposément des Amiénois. Cependant, je tiens à rappeler que ces outils ne sont pas suffisants. Tant que vous n'investirez pas dans du recrutement de policiers municipaux, la sécurité ne s'améliorera pas à Amiens. Lors du dernier conseil municipal, Hubert de JENLIS a brandi des chiffres provenant du DDSP en stipulant que ces chiffres baissaient régulièrement. Cela a fait bondir bon nombre d'Amiénois.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS, je vous interromps juste une seconde, je vous redonne tout de suite après la parole, pour vous dire que nous aurons ce débat en présence du DDSP, du Préfet, du Procureur de la République, lors d'un prochain conseil municipal. Donc, je vous demande de rester dans le cadre de la délibération d'aujourd'hui qui porte sur l'autorisation de programme et modernisation des systèmes de prévention, merci.

M. DESCHAMPS : C'est dommage que vous ne me laissiez pas finir quand j'aborde des sujets sensibles et qui intéressent les Amiénois. On peut en parler la prochaine fois avec le DDSP, mais ce serait bien aussi que vous me laissiez en parler à l'occasion de cette délibération. Mais comme vous êtes maître de cérémonie, je vais m'arrêter là.

MME FOURE : D'autres interventions ? Monsieur THEVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui, Madame le Maire, je ne vais pas sortir du point, mais une question. Vous parlez d'une réunion. Y aura-t-il un plan d'action présenté pour notre ville ?

MME FOURE : Hubert de JENLIS.

M. DE JENLIS : Je pense que c'est un peu compliqué de répondre à la place du DDSP, du Procureur et du Préfet aujourd'hui. S'ils viennent à l'invitation de Madame le Maire, c'est, je pense, pour parler un peu des responsabilités qui sont les leurs en matière de compétences. Je vous rappelle juste que la sécurité publique n'est pas de la compétence de la commune, ce n'est pas de la compétence de la police municipale. La police municipale est une police de proximité, n'en déplaise à certains, mais tout cela sera évoqué, bien évidemment à l'occasion. Je profite de la parole qui m'est donnée pour dire que je suis un peu déçu quand même que Monsieur THEVENIAUD puisse imaginer que j'ai menti. Non, mais jamais je n'imaginerais, moi, que quelqu'un puisse mentir dans cette enceinte.

MME FOURE : Merci, merci. Nous passons donc au vote sur cette délibération. Oui, Monsieur DECAVÉ.

M. DECAVE : Simplement pour une explication de vote. Nous voterons contre cette délibération. Nous avons déjà expliqué plusieurs fois notre rapport à la question de la vidéosurveillance par rapport aux moyens humains. Et puis simplement parce que le débat doit se tenir, mais il doit se tenir avec les bons interlocuteurs, donc vivement cet échange avec le DDSP, le Procureur et le Préfet. Merci.

MME FOURE : Merci. Pas d'autres observations ? Alors, nous passons au vote.

ADOPTE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR ont voté contre.

MME FOURE : Merci à Hubert de Jenlis. Je passe la parole à Annie VERRIER pour les points suivants.

MME VERRIER : Merci Madame le Maire, chers collègues. Madame le Maire, pour les points 20 à 28 qui concernent des autorisations de programmes et l'affectation d'opérations d'investissement au titre de la PPI 2022-2026, m'autorisez-vous à les présenter conjointement ?

MME FOURE : J'ai montré l'exemple tout à l'heure, donc je peux difficilement vous refuser d'en faire de même.

MME VERRIER : Merci. Pour tous ces dossiers, comme pour les précédents, il est demandé à l'assemblée de vous autoriser à solliciter tous les cofinancements potentiels auprès des financeurs éventuels et de vous autoriser à signer tous les actes permettant la réalisation de ces opérations.

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET DEPLOIEMENT DES BORNES D'ALIMENTATION POUR MARCHES. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

MME VERRIER : Le point 20 concerne l'AP pour la modernisation et le déploiement de bornes électriques d'alimentation pour les marchés pour l'année 2023. Je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 40 000 € visant à financer les travaux de remplacement de ces bornes sur la place Görlitz et la rue Léon Blum.

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET REHABILITATION DES PARCS & SQUARES. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

MME VERRIER : Le dossier 21 traite de l'AP pour la modernisation et la réhabilitation des parcs et squares. Je vous invite à prévoir pour 2023 des crédits de paiement à hauteur de 300 000 € pour la réfection des allées des squares du Cirque, en sus du projet de budget participatif. Seront aussi concernés les allées du square Jules Verne, en lien avec le projet ARONNAX, et l'aménagement transitoire de la friche Nicodème, dès lors que les maisons auront été démolies.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION DU PARC DE LA HOTOIE. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

MME VERRIER : C'est de la réhabilitation du Parc de la Hotoie dont il est question au point 22. Je vous propose d'affecter 1 200 000 € pour l'année 2023 afin de financer des études techniques préalables à l'aménagement du parc, le paiement des primes de la procédure de négociation du marché de maîtrise d'œuvre et les honoraires du maître d'œuvre pour les premières phases d'études.

23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION DE LA PASSERELLE SAMAROBRIVA. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

MME VERRIER : Il s'agit, au point 23, de la réhabilitation de la passerelle Samarobriva. Il convient d'augmenter l'autorisation de programme correspondante en la passant de 3 000 000 € à 3 800 000 €. Je vous propose également de financer les appels de fonds nécessaires à la réalisation du projet de réhabilitation, pour 2 442 000 €, et de payer les honoraires de la SPL Vallée Idéale Développement pour 108 000 €, soit un total de 2 550 000 € qu'il convient de financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme votée dans le cadre de la PPI.

24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

MME VERRIER : Pour le dossier 24, je vous invite à affecter une somme totale de 380 000 € afin de financer les opérations d'investissement en matière de gros entretien des ouvrages d'art dont la liste est reprise dans la délibération qui vous a été transmise. Afin d'alimenter l'AP pour la passerelle Samarobriva, je vous propose de diminuer de 300 000 € celle dédiée à ces travaux de gros entretien, portant ainsi son montant global de 2 000 000 € à 1 700 000 €.

25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STRATEGIE FLEUVE / VALLEE IDEALE. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

MME VERRIER : Le point 25 concerne l'AP intitulée Stratégie fleuve / vallée idéale. Pour cette année 2023, je vous propose d'affecter un montant de 200 000 € pour participer financièrement

à l'étude sur le potentiel de développement d'équipements fluviaux portée par le Département. Cette somme permettra aussi de financer des études permettant la réalisation d'une véritable stratégie autour du fleuve, notamment une étude de faisabilité, mais également l'acquisition de biens fonciers permettant l'instauration de cette stratégie fleuve. De plus, elle permettra de financer la réalisation des travaux d'aménagement du passage Gruson.

**26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. COSSERAT.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

MME VERRIER : Le dossier 26 concerne l'AP spécifique constituée pour la partie du site Cosserat appartenant à la ville d'Amiens avec l'objectif d'y réaliser notamment des travaux d'infrastructure, d'aménagement et de réparations de bâtiments existants. Cette partie est accessible via un pont dont la charge exclusive de son entretien nous incombe. Au regard du mauvais état structurel de l'ouvrage, il est nécessaire d'en étudier son remplacement. Ce projet est complexe et, dans ce cadre, je vous propose d'affecter 80 000 € pour financer la réalisation des études techniques et l'établissement d'un diagnostic environnemental du secteur intégrant la question de la continuité écologique de la Selie.

**27 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE DU CHU
NORD. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

MME VERRIER : Nous passons avec le dossier 27 au site de l'ancien CHU Nord. Je rappelle que le CHU Amiens-Picardie a engagé en 2014 une fusion de ses équipements afin de regrouper ses compétences et de rationaliser son organisation en un seul et même lieu au CHU Sud. La dernière phase de ce transfert étant prévue pour fin 2024, la collectivité souhaite engager un ambitieux projet de requalification de l'ancien site du CHU Nord en intégrant, notamment, le futur pôle de conservation de la presse de la BNF. Amiens métropole, l'EPF Hauts-de-France et la ville d'Amiens conventionneront dans les mois prochains en vue de procéder à l'acquisition des terrains et de déterminer les modalités de réalisation des travaux préalables dits de « proto-aménagements », à savoir les opérations de désamiantage, de suppression des réseaux et de démolitions.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver le projet de requalification de l'ancien site du CHU Nord et de valider la réalisation, cette année, des études préalables permettant de garantir au projet une cohérence et un aspect qualitatif. Pour financer ces études préalables, je vous invite à approuver l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Opérations aménagement CHU Nord » pour un montant de 200 000 €. Il convient également d'autoriser Madame le Maire à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives nécessaires.

**28 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE DU DOMAINE PUBLIC.
AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

MME VERRIER : Dernier dossier d'AP au point 28, il concerne l'AP relative à la mise aux normes et à la mise en accessibilité du domaine public. Je vous propose d'affecter des crédits de paiements à hauteur de 500 000 € pour l'année 2023, en ciblant le centre-ville, le quartier Saint-Germain / Les Halles mais aussi le quartier Henriville.

MME FOURE : Merci. Monsieur DESCHAMPS m'a demandé la parole.

M. DESCHAMPS : Merci. Alors, je souhaiterais revenir sur deux points : le 22 et le 25. Je vais commencer par le 25 si vous voulez bien, sur la Stratégie fleuve / vallée idéale où l'on apprend que vous vous adossez au conseil départemental pour réfléchir avec le conseil départemental aux aménagements des bords de fleuve, des bords de Somme, en tout cas pour la partie qui traverse Amiens. Les questions que j'ai posées en commission portaient sur le fait que nous avons la sensation que toute la stratégie est portée par le département et qu'heureusement que le département est là, sinon il n'y aurait rien eu du côté de la mairie. Depuis le début, et dans votre programme me semble-t-il, il y avait une esquisse de stratégie à adopter, de pensée à avoir sur qu'est-ce qu'on fait de notre ville, qui est une ville tournée vers l'eau, une ville fluviale, et là ça arrive. Alors, c'est bien que ça arrive, mais j'ai interrogé une de vos adjointes lors de la commission en disant : mais moi, je ne sais toujours pas quelle est votre stratégie, qu'est-ce que vous avez en tête sur la ville d'Amiens, qu'est-ce que vous voulez faire d'Amiens dans les 5, 10, 15 ans à venir, autour du fleuve. Vous ne nous l'avez jamais présentée. C'est peut-être l'occasion de nous présenter cette stratégie fleuve, celle de la mairie, le département en a une, à un moment donné, il faudra fusionner les deux. Mais aujourd'hui, voilà, en tant que conseiller municipal, nous sommes en absence de connaissance de votre stratégie fleuve.

Est-ce que vous voulez que je passe sur le deuxième point et vous répondrez ? Oui, d'accord ? Très bien.

L'autre remarque, c'est donc sur le point 22 relatif à la réhabilitation du parc de la Hotoie. C'est, à mon sens, un point crucial de cette soirée, de ce conseil. Pourquoi ? Parce que cela fait partie d'un des projets majeurs de votre mandat, vous l'aviez annoncé dans votre programme. Vous allez vraisemblablement tenir les délais et faire en sorte que ces travaux soient terminés avant la fin du mandat. Cependant, il y a des points d'alerte que je souhaite souligner. Le point d'alerte essentiel est que vous êtes en train de confier la stratégie à un concours... de ce que j'ai compris... à un concours d'architectes, à un appel à manifestation d'intérêt. Et dans les prérogatives de ces architectes, urbanistes paysagers, vous leur demandez de rendre deux copies : une copie intégrant le maintien de la Foire Saint Jean et une copie excluant la Foire Saint Jean du parc de la Hotoie. Il m'aurait semblé plus intéressant qu'une bonne fois pour toutes vous preniez la décision de dire : je suis le maire, j'ai consulté les Amiénois et je prends la décision que la Foire Saint Jean restera dans le parc de la Hotoie, ou je prends la décision que la Foire Saint Jean ne doit plus rester dans le parc de la Hotoie. On ne peut pas rester dans cet entre-deux indéfiniment, et vous devez une bonne fois pour toutes trancher. Faire travailler des cabinets sur deux dossiers, déjà, ça coûte deux fois plus cher, et ça n'a pas de sens parce que c'est vous qui devez décider, vous en tant que représentante des Amiénois, en tant que maire des Amiénois. Vous devez à un moment donné ne pas vous laisser dicter par les intérêts des uns ou les intérêts des autres, mais par l'intérêt général. Et l'intérêt général, il est connu. Le comité de quartier Saint Roch a établi un dossier remarquable, remarquable de finesse, de travail, d'histoire, de géologie, d'urbanisme, d'écologie, pour en arriver à la conclusion qu'il ne fait aucun sens que la Foire Saint Jean reste dans le parc de la Hotoie.

Je rejoins absolument les conclusions du comité de quartier et des habitants de ce quartier qui le composent. Lorsque Gilles de Robien avait fait déménager la Foire Saint Jean du cirque, du mail, vers la Hotoie, c'était un temps où il y avait une trentaine de manèges. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas... Si, c'est vrai, Madame le Maire. Aujourd'hui, nous avons une foire qui s'est développée, des métiers... le mot métiers, c'est un terme forain pour dire des manèges, des animations, qui sont hyper technologiques, qui sont de plus en plus grandes, de plus en plus spacieuses, qui nécessitent chaque année que nos agents des espaces verts coupent des branches d'arbres, qui nécessitent qu'après le passage de la foire, on mette des sommes inconsidérées pour refaire la voirie, pour reboucher les trous. Le parc n'a plus lieu d'être un parc

multi usages qui doit accueillir la Foire Saint Jean. Je voulais vous le dire, je voulais que vous preniez en compte cette étude, et je sais que vous l'avez eue entre les mains, du comité de quartier pour ne pas faire travailler pour rien un cabinet ou des cabinets d'urbanisme, d'architectes, et leur dire maintenant une bonne fois pour toutes : en tant que maire d'Amiens, je prends la décision que la Foire Saint Jean n'a plus lieu d'être au parc de la Hotoie.

MME FOURE : D'autres observations ? Oui, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Sur le fond, je pense que la question mérite d'être posée. Sur la forme, je ne comprends pas bien l'intervention de Monsieur DESCHAMPS parce qu'à longueur de temps il nous demande, et il demande notamment à vous, la majorité, de prendre l'avis des professionnels. Et là, il veut que le maire prenne la décision avant l'avis des professionnels, en disant que vous avez écouté les Amiénois. Mais, Monsieur DESCHAMPS, les Amiénois, ce n'est pas que le comité de quartier Saint Roch, et peut-être qu'un concours ça peut aussi être, je dirais, concerté. Cela vous regarde après dans la procédure.

MME FOURE : Merci, Monsieur PRADAT. Hubert de JENLIS m'a demandé la parole.

M. DE JENLIS : Oui, je voulais revenir concernant le point 25, et notamment l'interpellation de Monsieur DESCHAMPS. Moi, je trouve dommage, Monsieur DESCHAMPS, qu'il faille toujours voir le verre à moitié vide, toujours dénigrer ce qu'il se passe dans cette ville. Vous prenez l'exemple du fleuve et de la vallée idéale. Il appartient à qui, le fleuve ? Il appartient à la ville ou il appartient au département, à votre avis ? Vous ne savez pas ? Il appartient au département.

M. DESCHAMPS : ...

M. DE JENLIS : Ah, d'habitude, c'est vous qui donnez les notes. Je n'ai pas donné de note, j'ai posé une question. Les bords du fleuve, ils appartiennent à qui, les berges ? Au département.

M. DESCHAMPS : Madame le Maire, si je dois répondre à chaque question d'Hubert de JENLIS, je veux bien déroger à la règle qu'habituellement vous mettez en place qui consiste à ne répondre que quand vous nous donnez la parole.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS, vous n'avez pas la parole, en effet...

M. DESCHAMPS : Très bien, c'est pour ça que je n'ai pas répondu à Monsieur de JENLIS.

MME FOURE : Mais vous pourrez répondre ensuite. Ah oui, ça s'appelle court-circuiter, shunter ou je ne sais pas comment on peut dire, quand on n'a pas envie de répondre, c'est facile d'utiliser cette argutie. Monsieur de JENLIS a la parole.

M. DE JENLIS : Donc, le fleuve est la propriété du département sur toute la traversée du département d'est en ouest. Donc, que ce soit le département qui soit moteur de l'aménagement du fleuve, il n'y a rien qui me choque. Après, il ne faut pas imaginer que la ville est à la remorque, elle a sa stratégie fleuve, il y a une stratégie fleuve de la ville, mais ce n'est pas totalement incohérent que les collectivités s'associent, travaillent ensemble, à la fois le propriétaire de la grosse infrastructure qui est le fleuve et le propriétaire de ce qui est à proximité immédiate du fleuve. Moi, je trouve cela plus intelligent de travailler ensemble que de travailler chacun dans son coin. Enfin, je ne vois pas où est le mal. Il faut arrêter toujours de voir le verre à moitié vide tout le temps. C'est comme tout à l'heure, excusez-moi, mais sur le commerce... On va se tirer des balles à chaque fois que l'on sort du conseil municipal avec

vous. Après, vous avez plein d'Amiénois qui vous parlent, mais ce ne sont peut-être pas les mêmes que ceux qui nous parlent, il y a différents Amiénois. Et puis tout ne va pas si mal dans cette ville. Peut-être que c'est votre fonds de commerce mais, à mon avis, ce n'est pas la meilleure stratégie.

MME FOURE : Madame VERRIER.

MME VERRIER : Alors, oui, en effet, sur le premier point, j'avais déjà répondu à Monsieur DESCHAMPS dans la commission Urbanisme, donc je fais la même réponse puisque mon collègue Hubert de JENLIS a confirmé mes propos, et je redis qu'il s'agit d'études de faisabilité qui vont déboucher, et nous aurons l'occasion d'échanger, en lien avec les travaux du conseil départemental, dans les mois qui viennent. Je pense qu'en fin d'année, nous aurons des éléments à fournir.

Sur le deuxième point concernant la Hotoie, il a été évoqué, en effet, un travail de concertation très poussé et également une implication d'un comité de quartier avec une production tout à fait intéressante. Ce sont ces éléments de concertation que nous avons transmis aux candidats et sur lesquels ils peuvent travailler et s'en inspirer. Cela paraissait intéressant de proposer deux versions parce que, en effet, vous avez évoqué la Foire de la Saint Jean, mais il faut aussi penser qu'en dehors de la Foire de la Saint Jean, il y a d'autres utilisations qui sont le Ballon au Poing, qui sont éventuellement la pétanque, et que tout cela peut être mutualisé, qu'en tout cas, il y a certainement un travail de réflexion et qu'il n'y a peut-être pas qu'une piste de travail. Et on peut faire confiance aux candidats pour nous faire des propositions. Propositions qui vont être débattues par un jury, un jury qui associe, en effet, des élus, des professionnels, et des personnes qualifiées représentant les citoyens. Je pense que vous aurez non pas quelque chose qui va durer indéfiniment mais, en effet, des éléments de réponse et de précision à l'automne.

MME FOURE : Merci, Madame VERRIER. Moi, je voudrais redire un mot sur la stratégie fleuve, parce que cela fait longtemps que nous avons dit et prouvé qu'il était important à nos yeux que notre ville se tourne vers son fleuve au lieu de lui tourner le dos, comme c'était le cas, par exemple, dans le quartier Gare La Vallée. Dans le quartier Gare La Vallée, on ne voyait pas du tout la Somme alors que l'on est à deux pas des hortillonnages. Je vous rappelle quand même que notre stratégie, qui a été clairement affirmée et développée, a consisté à faire en sorte que l'on construise le long du fleuve Somme et que, aussi, on prévoit cette passerelle l'Hortillonne, que vous connaissez bien maintenant, que vous situez bien, qui permet de voir à quel point le quartier Sainte Anne même est proche de la Somme, et combien les Amiénois qui décident de s'installer dans le quartier Gare La Vallée ont la chance de vivre à la fois en ville à deux pas de la gare et en même temps à proximité immédiate d'un site absolument exceptionnel, qui était encore mis en valeur il y a quelques jours par un reportage télévisé à une heure de grande écoute, je crois que c'était sur France 2. La réhabilitation aussi du site Gruson va dans le même sens. Enfin, on voit bien que... Les activités du parc Saint Pierre aussi. Tout cela va dans le sens de la réappropriation du fleuve comme un élément de vie à l'intérieur de notre ville, et les choses vont se poursuivre, évidemment, dans les années à venir. Voilà ce que je voulais ajouter à ce qui a été dit, et que je partage très largement, évidemment.

Donc, si vous voulez bien, je vais mettre les dossiers au vote de manière séparée, comme pour la série précédente.

Sur le point 20 : Autorisation de programme. Modernisation et déploiement des bornes d'alimentation pour marchés. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur le point 21 : Autorisation de programme. Modernisation et réhabilitation des parcs & squares. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur le point 22 : Autorisation de programme. Réhabilitation du parc de la Hotoie. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2023.

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

MM. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU ont voté contre .

ADOpte

Sur le point 23 : Autorisation de programme. Réhabilitation de la passerelle Samarobriva. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur le point 24 : Autorisation de programme. Gros entretien des ouvrages d'art. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur le point 25 : Autorisation de programme. Stratégie fleuve / vallée idéale. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur le point 26 : Autorisation de programme. Cosserat. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur le point 27 : Autorisation de programme. Projet de requalification de l'ancien site du CHU Nord. Affectation et autorisations administratives.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur le point 28 : Autorisation de programme. Accessibilité du domaine public. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

MME FOURE : Très bien, je vous remercie, et donc je repasse la parole à Madame VERRIER pour les points suivants.

MME VERRIER : Avec votre accord, Madame le Maire, je présenterai conjointement les trois points suivants puisqu'ils concernent le même projet de construction, sur l'îlot Ronsard, de 16 logements individuels de type 4, d'une surface habitable moyenne de 84 m², avec garage, en PSLA.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs du Projet de Renouvellement Urbain et, plus précisément, dans la mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle. Je rappelle en effet que la convention pluriannuelle du PRU, signée en 2020, prévoit la mobilisation de contreparties foncières au profit du Groupe Action Logement/Clésence en faveur de la mixité.

29 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN. GROUPE ACTION LOGEMENT. AVENUE DE LA PAIX, RUES LOUIS FAFET, RONSARD, ALBERT CAMUS, ROBESPIERRE, JULES GUESDE ET PIERRE CURIE. DECLASSEMENTS DU DOMAINE PUBLIC ET DEFINITIONS D'ALIGNEMENT.

MME VERRIER : S'agissant du point 29, une enquête publique s'est déroulée du mercredi 18 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus, dans le cadre du projet de déclassement du parking situé aux abords des rues Louis Fafet et Ronsard, du délaissé de voirie au droit de la paroisse des 20 et 22 rue Albert Camus, et de l'emprise de l'immeuble de l'AMSOM avenue de la Paix. Un plan d'alignement des rues Robespierre, Jules Guesde et Pierre Curie a également fait l'objet d'un affichage obligatoire de 15 jours. A l'issue de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur a rendu un avis favorable sur les propositions. Je vous invite donc à approuver ces déclassements et définitions d'alignement.

30 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN. GROUPE ACTION LOGEMENT. LE TOIT FAMILIAL. PROJET DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PSLA. ILOT RONSARD. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PREALABLE A LA CESSION.

MME VERRIER : Avec la délibération n° 30, je vous propose de constater la désaffectation et le déclassement des parcelles cadastrées section CM n° 282, 67, 68, 44, 43, 42, 41 et des deux emprises non cadastrées d'environ 705 m² et 318 m² situées rue du Docteur Louis Fafet, rue Ronsard et rue Baïf, telles que détaillées dans la délibération.

31 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN. GROUPE ACTION LOGEMENT. LE TOIT FAMILIAL. PROJET DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PSLA. ILOT RONSARD. CONTREPARTIES FONCIERES AU TITRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PRU. CESSION.

MME VERRIER : Les opérations de déclassement, désaffectation et de définition d'alignement étant approuvées, pour le point 31, je vous propose de céder à la Coopérative Le Toit Familial, qui est l'une des filiales coopératives du Groupe Action Logement/Clésence, les terrains dont le détail figure dans la délibération. Cette cession est consentie à l'euro symbolique et intervient au titre des contreparties foncières de la convention pluriannuelle du PRU. Ces terrains représentent une superficie totale d'environ 2 788 m². Je vous invite également à autoriser la

Coopérative à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de son projet. Il convient, par ailleurs, de créer, sur le foncier cédé, une servitude perpétuelle de passage et d'entretien des canalisations et du regard de visite des eaux usées, au profit d'Amiens métropole. Consentie sans aucune indemnité elle grèvera les parcelles CM n°44 et CM N°282. Enfin, des travaux d'abandon et de modification de traitement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable, estimés à 85 910,44 € TTC, doivent être menés. Je vous invite à valider leur financement sur l'autorisation de programme relative à la requalification des espaces publics et à la reconquête commerciale du quartier nord dans le cadre du NPNRU.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je vous propose de mettre aux voix séparément, bien sûr, chacun des dossiers.

Le point 29 : Projet de renouvellement urbain. Groupe Action Logement. Avenue de la Paix, rues Louis Fafet, Ronsard, Albert Camus, Robespierre, Jules Guesde et Pierre Curie. Déclassements du domaine public et définitions d'alignement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le point 30 : Projet de renouvellement urbain. Groupe Action Logement. Le Toit Familial. Projet de construction de 16 logements individuels en PSLA. Ilot Ronsard. Déclassement du domaine public préalable à la cession.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le point 31 : Projet de renouvellement urbain. Groupe Action Logement. Le Toit Familial. Projet de construction de 16 logements individuels en PSLA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Donc, ces trois dossiers sont adoptés à l'unanimité. Je passe de nouveau la parole à Madame VERRIER pour le point 32.

32 - CITE VOLTAIRE. PARCELLES CADASTREES SECTION CN 361 ET 363. ACQUISITION.

MME VERRIER : Le point 32 concerne la Cité Voltaire, donc, qui a fait l'objet d'une mise en alignement par délibération du 10 décembre 2001, ce qui a impacté les parcelles cadastrées section CN 361, d'une surface de 38 m², appartenant à Madame Mireille DENEUVILLE, et section CN n°363, d'une surface de 49 m², appartenant à Madame Sabine DOVERGNE, situées respectivement au n°30 et n°32. À des fins de régularisation, je vous propose d'acquérir à l'euro symbolique chacune des deux parcelles précitées. La dépense totale de cette opération est estimée, frais notariés compris, à environ 800 €.

MME FOURE : J'imagine qu'il n'y a pas d'observation. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Point suivant, Annie VERRIER.

33 - DENOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE.

MME VERRIER : Cela concerne la dénomination d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le cadre du permis d'aménager du site situé à l'ouest du cœur d'Amiens, dans le faubourg de Hem, la réalisation d'une voie privée ouverte à la circulation publique nécessite d'être dénommée, et je vous propose de dénommer la voie privée nouvelle prenant son origine rue Robert le Coq : "Allée du grèbe huppé".

MME FOURE : Ce qui correspond à une espèce qui est connue à Amiens, et qui correspond aussi au souhait des riverains, on va dire, des intéressés. Pas d'observations ? Oui, Monsieur THEVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Il y a trois ans, vous vous êtes engagée à baptiser une rue ou un bâtiment au nom de Fred Moore qui a été un grand combattant pendant la guerre, la Deuxième Guerre mondiale, 40-44, dans la 2^e DB au côté du Général de Gaulle. Donc, trois ans après, force est de constater que vous n'avez pas fait de proposition. Et l'engagement était écrit de votre part. Merci.

MME FOURE : Monsieur THEVENIAUD, on essaie de trouver des noms qui correspondent aussi parfois au quartier et donc, vous constatez que là, on n'a pas donné le nom d'une personne à cette allée, donc cette dénomination n'est pas en concurrence avec le souhait que vous avez. Donc, on verra le moment venu si on trouve une possibilité, une opportunité de répondre à votre sollicitation. On peut passer au vote sur la délibération ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Le point 34, Madame VERRIER toujours.

34 - ENEDIS. DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LA VILLE D'AMIENS. COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DE CONCESSION. ANNEE 2021.

MME VERRIER : Cela concerne Enedis et c'est le compte rendu annuel d'activité de concession pour 2021, et donc, je vous invite à prendre acte du rapport annuel relatif à l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et à la qualité de ce service public pour 2021. Ce rapport porte notamment sur le bilan des travaux réalisés, le montant des investissements, le niveau de service et la représentation de la valeur patrimoniale des ouvrages. Et je vous rappelle que ce contrat est souscrit depuis le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 30 ans.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote... Ah oui, on prend acte, pardon, c'est un compte rendu annuel. On prend acte, donc, que le rapport a bien été présenté.

DONT ACTE

MME FOURE : Le point 35, Annie VERRIER.

35 - PRESTATION D'ASSISTANCE INTELLECTUELLE POUR ELABORER LE REGLEMENT DE VOIRIE DE L'ESPACE PUBLIC DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC AMIENS METROPOLE. DEFINITION DES BESOINS.

MME VERRIER : Il concerne une prestation d'assistance intellectuelle pour élaborer le règlement de voirie de l'espace public de la ville d'Amiens, avec une convention constitutive de groupement de commandes avec Amiens métropole, et définition des besoins. Et je vous propose d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la ville d'Amiens et Amiens métropole en vue de sélectionner, après appel d'offres et mise en concurrence, un bureau d'études qui officiera en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer le règlement de voirie. Ce document permettra aux deux collectivités de disposer d'un référentiel réglementaire, juridique, administratif et technique, applicable sur les espaces publics et sur les voies communales de la ville d'Amiens ainsi que sur les voies classées d'intérêt communautaire d'Amiens métropole. Les besoins de la ville d'Amiens en matière de prestations intellectuelles pour élaborer ce règlement de voirie sont évalués à 20 000 € HT pour l'ensemble de la procédure. Y a-t-il des observations ? Non, alors on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci Annie VERRIER. Je passe la parole à Alain GEST pour le pont 36.

36 - ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE. APPEL A PROJET. 60^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE L'ELYSEE.

M. GEST : Oui, merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Micro.

M. GEST : Donc, il s'agit tout simplement d'une demande liée... Non, je ne suis pas sur le bon rapport... Voilà. Donc, c'est l'année 2023 qui marque, effectivement, le 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée, qui a été signé le 22 janvier 1963 par Charles de Gaulle et le Chancelier allemand Konrad Adenauer. Et c'est un accord qui représente une étape décisive de la coopération européenne. Le Traité a permis de rapprocher les forces vives de nos deux pays, en particulier les jeunes, dans une démarche de réconciliation sans précédent qui a marqué d'une empreinte indélébile la construction européenne.

2 300 communes françaises sont jumelées avec l'Allemagne, ce qui fait de lui le premier pays partenaire des collectivités territoriales. En outre, le rôle fondamental de ces jumelages et partenariats a été reconnu dans le Traité de coopération signé en 2019 à Aix-la-Chapelle. En effet, les jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe des citoyens.

En l'honneur de ce 60^{ème} anniversaire, qui correspond, d'ailleurs, à peu de chose près au 60^{ème} anniversaire du jumelage entre Amiens et Dortmund, je vous propose de répondre à l'appel à projet lancé par l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe. C'est également l'occasion d'exprimer notre volonté de pérenniser les liens avec les villes jumelles allemandes de Dortmund et Görlitz. Le contexte européen et les crises à répétition nous rappellent tout l'intérêt et le besoin de solidarité et de coopération avec nos pays voisins. Je vous invite donc à approuver la poursuite des actions conjointes avec nos villes partenaires allemandes.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci, Alain GEST. Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ pour le point 37.

37 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN VELO. STATIONNEMENT ECOLES. ALSH ET EQUIPEMENT VILLE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

M. BIENAIMÉ : Oui, merci, Madame le Maire. Donc, il s'agit d'une autorisation de programme qui concerne le Plan vélo et plus particulièrement le stationnement dans les écoles, avec l'affectation des opérations d'investissement pour l'année 2023. Un investissement prévu de 100 000 € qui se répartit sur 5 écoles différentes de 5 secteurs différents, à raison de 20 000 € par école pour l'installation d'un abri vélos et trottinettes dans chacune de ces écoles.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur DECAVÉ.

M. DECAVE : Oui, merci. Une petite question, simplement. Donc, on voit effectivement que ces investissements sur 5 écoles à hauteur de 20 000 €, comme vous venez de le dire, Monsieur BIENAIMÉ, sont tout à fait intéressants. Simplement, une question que l'on n'a pas eu l'occasion de soulever peut-être en commission. Si l'on se projette jusqu'à 2026, d'après les projections budgétaires que vous faites, on est, à la louche, à 25 abris vélo sur à peu près 104 écoles. Est-ce à dire que, du coup, les autres écoles sont déjà équipées, ou est-ce qu'il y a quand même un trou dans la raquette, je dirais. Et puis simplement, si l'on a bien compris, le choix de ces écoles s'est fait sur la base des demandes des conseils d'écoles. Autour de ça, la réflexion, c'était comment on articule le fait de poser ces abris vélos avec des plans de déplacement qui pourraient être travaillés aussi avec les conseils d'écoles, avec les parents d'élèves, dans la question du Plan vélo et de la facilitation, parce que l'obstacle à l'utilisation du vélo pour les enfants en âge scolaire, c'est à la fois le fait de pouvoir les sécuriser quand ils sont à l'école, mais aussi l'accès. Donc, comment tout cela s'articule simplement en termes de... Merci.

MME FOURE : Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Oui, alors, on l'a évoqué en commission, on l'a même développé en commission, mais je vais reprendre un peu ce que j'avais dit lors de la commission. Alors, effectivement, il y a plusieurs façons, on va opérer de plusieurs façons. La première, c'est qu'effectivement, on a déjà consulté les directeurs et directrices d'écoles. Certains avaient envie d'avoir des espaces pour garer les vélos et les trottinettes, d'autres n'étaient pas intéressés. Donc, on a, dans un premier temps, priorisé avec ceux qui étaient intéressés, et ensuite, effectivement, il y aura à peu près une trentaine d'écoles qui vont être couvertes sur l'ensemble du mandat, sachant qu'il n'y a pas 104 écoles, mais il y en a 77, donc c'est un peu moins que vous le disiez. Et donc, ce sera la moitié des écoles qui seront couvertes. Après, certaines écoles n'ont pas du tout souhaité avoir pour l'instant d'abri pour les vélos ou les trottinettes, et après, en fonction des demandes, on étudiera au cas par cas, sachant que l'on souhaite vraiment que chaque secteur puisse avoir quand même... le répartir sur chaque secteur et que ce ne soit pas plutôt un secteur qu'un autre qui puisse être privilégié.

MME FOURE : Merci pour ces précisions, l'objectif, c'est effectivement de pousser les enfants à utiliser le vélo, mais c'est aussi les enfants surtout d'écoles primaires et élémentaires, les écoles maternelles sont moins visées. Donc, dans les 76 écoles, on a aussi quelques écoles

maternelles qui n'ont pas, normalement, vocation à recevoir un abri vélos, voilà, pour des raisons de mobilité évidente. Quoiqu'on pourrait l'envisager s'il y avait une vraie demande ici ou là. Mais cela permet de montrer qu'il y a un gros effort qui est fait dans cette direction-là.

Est-ce que vous êtes suffisamment informés et est-ce que l'on peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (POUVOIR À MME NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

MME FOURE : Merci à Bruno BIENAIMÉ, je passe la parole à Richard RIFFIOD pour le point 38.

**38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STATIONNEMENT DE SURFACE. BUDGET PRINCIPAL.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

M. RIFFIOD : Merci, Madame le Maire, bonsoir chers collègues. Donc, il s'agit d'une opération de programme. C'est une affectation d'opération d'investissement pour l'année 2023 concernant le stationnement de surface. Je vous propose de valider l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 200 000 € pour le stationnement de surface, selon le détail des travaux listés dans la délibération qui vous a été transmise. Il s'agit d'études diverses, de l'achat et de la pose de panneaux et d'horodateurs, de travaux, d'extension du stationnement résidentiel, mais aussi de la réalisation des phases 3 et 4 de l'audit de stationnement. Je vous précise que cet audit est actuellement en cours et que, selon les résultats définitifs attendus dans les jours à venir, des modifications seront peut-être à apporter à la répartition des budgets en cours d'année.

Pour la mise en œuvre de ces opérations, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des financeurs concernés. Il convient également de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires. Je vous remercie.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (POUVOIR À MME NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

MME FOURE : Le point 39, Richard RIFFIOD.

39 - REGLEMENT DE DISTRIBUTION DES ABONNEMENTS AU STATIONNEMENT PAYANT RESIDENTIEL ET PROFESSIONNEL. MODIFICATION. ANNEE 2023.

M. RIFFIOD : Merci. Ici, il s'agit d'une modification du règlement de distribution des abonnements au stationnement payant résidentiels et professionnels pour l'année 2023, et donc un engagement en septembre. Je vous propose d'approuver le nouveau règlement de distribution des abonnements au stationnement payant résidentiel et professionnel, lequel permet entre

autre de bénéficier d'un tarif dégressif selon la période de souscription de l'abonnement. Cette disposition permettra de ne pas pénaliser les nouveaux arrivants ou les habitants confrontés à la création d'une nouvelle zone ou d'une extension soumise au stationnement payant résidentiel. Je précise que la modification des montants des abonnements interviendra à compter de leur mise en vente pour la période allant de septembre 2023 à septembre 2024.

MME FOURE : Et on a déjà parlé de cette modification ici, mais néanmoins, quelqu'un souhaite-t-il la parole ? Non, alors on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci à Richard RIFFIOD. Je passe la parole à Florence RODINGER pour le point 40.

40 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 101 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS RÉSIDENCE ALLONVILLE RUES MONTAIGNE ET CHARLES BAUDELAIRE. PHASE IV DU PROJET. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

MME RODINGER: Merci, Madame le Maire. Donc, je vous propose d'accorder à AMSOM Habitat une somme de 202 000 € pour la réhabilitation de 101 logements collectifs situés résidence Allonville, rues Charles Baudelaire et Montaigne, répartis sur 3 bâtiments.

Cette opération constitue la quatrième phase du projet de réhabilitation des 829 logements composant le quartier Allonville au Nord-est d'Amiens, avec une mise en sécurité des diverses installations et l'amélioration de la qualité de service offerte aux habitants. En outre, cette opération s'inscrit dans la convention NPNRU et les travaux permettront à chaque bâtiment d'atteindre une étiquette énergétique supérieure à C, conformément au règlement d'intervention. Le montant total des travaux s'élève à 2 846 824 € TTC, soit 28 186 € par logement.

Une convention est à approuver et il convient d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. C'est un dossier assez classique, mais c'est important néanmoins.

ADOPTE A L'UNANIMITE

41 - AMSON HABITAT. REHABILITATION DE 159 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS RUE DEBUSSY, RUE MESSENGER ET RUE COUPERIN DANS LE QUARTIER DU PETIT PIGEONNIER. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose de répondre favorablement à l'AMSOM Habitat qui sollicite la participation financière de la ville d'Amiens à hauteur de 318 000 €, soit 2 000 € par logement, dans le cadre de son projet de réhabilitation de 159 logements collectifs situés dans les rues Debussy, Couperin et Messenger au sein du quartier du Petit Pigeonnier. Je vous informe également que cette opération s'inscrit dans la convention NPNRU et qu'il s'agit de la phase 2 du projet de réhabilitation des 279 logements composant le quartier. Le montant des travaux s'élève globalement à 5 732 502 € TTC.

Je vous propose d'approuver la convention fixant les modalités de versement de cette somme et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : En même temps, on vous projette des vues qui vous permettent de bien situer les transformations qui ont été réalisées et qui sont de grande qualité, effectivement. Le point suivant, Florence RODINGER.

42 - AMSON. REHABILITATION DE 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUES RUE AGRICOLE SOYER. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER: Je vous propose d'accorder à l'AMSOM Habitat la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 95 000 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de 5 logements individuels situés rue Agricole Soyer. Le prix de revient de cette opération s'élève à 199 204 €. Je vous propose d'approuver la convention afférente et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : pas de problème ? alors on passe au vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - CLESENCE. ACQUISITION DE 27 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN PLAI ADAPTES. RUE DELOUARD. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous invite à accorder la garantie de la collectivité sollicitée par Clésence, dans le cadre d'un emprunt de 2 799 255 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'acquisition de 27 logements locatifs sociaux en PLAI adaptés, situés rue Moïse Delouard. Chaque niveau de ce bâtiment répartis sur 3 étages dispose de 1 T1, 7 T1 bis et 1 T2. La gestion a été confiée à Espoir 80 le 1^{er} avril 2020. Le prix de revient de l'opération s'élève à 3 239 409 €.

Il convient par ailleurs d'approuver la convention correspondante et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 - CLESENCE. ACQUISITION DE 29 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE ROBERT LE COQ. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous invite à répondre favorablement à Clésence qui sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 954 394 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 29 logements locatifs sociaux situés rue Robert le Coq. Ce programme sera composé de 16 PLUS, 8 PLAI et 5 PLS, dont 23 logements collectifs au sein d'un bâtiment en R+2 et 6 logements individuels.

Je vous propose d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - SIP. REHABILITATION DE 21 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RUE D'ARTOIS, AVENUE DE PICARDIE ET RUE DE L'ILE DE FRANCE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : La SIP a sollicité la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 899 986,53 €, destiné à financer la réhabilitation de 21 logements collectifs situés rue d'Artois, avenue de Picardie et rue de l'île de France. Je vous propose de la lui accorder et d'approuver la convention afférente que Madame le Maire doit être autorisée à signer. Les travaux se sont déroulés d'octobre 2021 à septembre 2022 et ont porté sur la mise en sécurité et l'amélioration de la performance énergétique qui ont permis un gain en énergie primaire d'environ 30%.

MME FOURE : Pas d'observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Avant de vous passer la parole, je note que ce sont près de 350 logements réhabilités qui ont fait l'objet d'une aide de la part de la ville, soit sous la forme d'une subvention, soit sous la forme d'une garantie de la ville, et que c'est dans les quatre coins de la ville, y compris pour le dernier, Etouvie, et je note avec satisfaction qu'il s'agit ici de travaux d'amélioration de la performance énergétique, donc que cela va aboutir inmanquablement - et c'est tant mieux - à une baisse de la facture, à une baisse du montant des charges des locataires. Monsieur DESCHAMPS m'a demandé la parole.

M. DESCHAMPS : Merci. J'avais attendu dans les communications du maire que vous en parliez peut-être et j'attendais la fin de ces délibérations sur le logement pour voir si vous alliez en parler, mais vraisemblablement non, c'est la raison pour laquelle je prends la parole par rapport à la destruction des coursives. Comme beaucoup, j'ai découvert cette information dans la presse locale en me levant un matin, sans savoir comment c'était arrivé là, qui avait décidé, pourquoi, comment, de manière assez abrupte. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur le cheminement et sur la méthode qui a été choisie pour prendre cette décision, s'il vous plaît.

MME FOURE : Je rappelle que cela fait des années que l'on parle de ce sujet et que, déjà, dans les années 2010 la SIP avait envisagé de procéder à la démolition des coursives et, à l'époque, les pouvoirs publics n'ont pas suivi et, donc, c'est la raison pour laquelle la SIP a procédé à une réhabilitation. Donc là, maintenant, ce n'est pas une nouveauté, on en parle depuis des années, et donc, le moment venu la SIP communiquera sur le sujet et nous nous associerons, ville et métropole, à la communication qui sera faite. Mais vous comprenez bien que c'est d'abord à la SIP d'intervenir auprès de ses locataires et c'est ce qui va être fait. Voilà ce que je peux vous dire. Je remercie Florence RODINGER, donc, pour la présentation de ces dossiers.

Je passe la parole à Olivier JARDÉ pour le point 46.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GESTION ET ENTRETIEN DES CIMETIERES ET EQUIPEMENTS CINERAIRES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

M. JARDE : Merci beaucoup. Chers collègues, bonsoir. L'entretien des cimetières est quelque chose de très important et notre politique, c'est de ne pas rajouter de la peine à de la peine. Néanmoins, il y a des pratiques funéraires qui se modifient. Vous avez de plus en plus de crémations et de demandes de crémations. Actuellement, on est à peu près à 40% de crémations qui sont réalisées, et cela va augmenter dans la mesure où 53% des vivants envisagent une crémation. Et donc, il y a une forte demande au niveau des columbariums et, donc, nous allons en créer plusieurs à Saint Pierre et dans les petits cimetières, mais également, pour s'adapter à cette demande, créer des cavurnes, c'est-à-dire des petits caveaux, de façon à pouvoir répondre aux demandes qui, parfois... il faut bien le dire, ces derniers temps, il y avait des listes d'attente. Alors, il y a aussi une extension du carré musulman qui a été réalisée, qui est une bonne chose, et il faut végétaliser un peu plus, et donc c'est prévu dans cette autorisation de programme.

Il y a également la problématique du mur d'enceinte du cimetière de La Madeleine. Vous savez que le cimetière de La Madeleine est un très beau cimetière romantique classé Monument historique et donc, ce mur qui est très long, en mauvais état, doit être consolidé et refait. Néanmoins, nous avons été passablement bloqués par des demandes de la DRAC. Il faut bien dire que j'accueille avec satisfaction cette étude préalable pour la réalisation de ce mur d'enceinte.

Et puis, pour une meilleure accessibilité, il faut placer des bornes d'accès à la reconnaissance de plaques d'immatriculation. Donc, vous voyez, ce sont des problèmes pratiques, mais totalement nécessaires et c'est une autorisation de programme qui s'élèvera pour cette année à 333 000 €.

MME FOURE : C'est l'autorisation de programme sur l'ensemble de la période, 333 000 €, je crois. Non ? C'est 2023. Ah bon, très bien, pardon. Mais je pense que c'est vraiment un sujet qui est extrêmement sensible parce qu'on a beaucoup d'Amiénois qui vont régulièrement dans les cimetières pour rendre hommage à leurs proches, et c'est vraiment un sujet sensible. Donc, moi, je me réjouis, si je puis dire, de l'accent qui est mis sur ces travaux. Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Comme vous, je me réjouis que des investissements aient lieu. Il y a cependant un point qui ne me semble pas abordé, qui n'est pas abordé, et je suis sûr que vous avez-vous aussi, comme nous en avons, des interpellations d'Amiénois sur ce que l'on pourrait appeler des mauvaises herbes dans les allées, des herbes folles. Cela fait des années que nous avons ce type de remontée. La réponse qui est fournie régulièrement, c'est l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. La réponse, en contrepartie, qui est fournie par les Amiénois, c'est que nous pourrions utiliser des binettes ou des actions mécaniques. Alors, soit vous estimez que nous n'avons pas les moyens humains pour le faire. On pourrait comprendre cette réponse parce que le nombre de kilomètres d'allées de tous nos cimetières doit être considérable, mais alors si ce n'est pas possible, quelle solution alternative vous proposez pour rendre acceptable cet état de fait ? Est-ce qu'il faut communiquer, expliquer que la mairie n'est pas capable... et encore une fois ça peut être entendable... je pense qu'il n'y a pas de solution miracle, à part celle de recruter ou de mettre des agents avec des binettes.

MME FOURE : Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Les cimetières amiénois sont des cimetières du 19^e siècle, et au 19^e siècle, il y avait des allées avec des cailloux blancs, c'était d'ailleurs assez joli. Néanmoins, il y a effectivement ce problème de produits phytosanitaires, qui est une bonne chose, c'est-à-dire que ça s'infiltre dans les nappes phréatiques et on les retrouve dans l'eau, ce qui est quand même une très mauvaise chose. A titre personnel, il n'y a pas très longtemps, je suis allé dans un cimetière amiénois qui avait été désherbé manuellement. Il y a eu la pluie, et j'y suis retourné dix jours après, il y avait plein de pissenlits. Et donc, effectivement, c'est une problématique, c'est-à-dire que soit on dit qu'on remet des produits phytosanitaires, soit désherber manuellement la totalité des allées en cailloux est mission pratiquement impossible. Alors, la solution, mais il faudrait que toute la collectivité soit d'accord, c'est de transformer toutes ces allées en pelouse et pouvoir les tondre. Mais je vous rappelle quand même qu'au cimetière de La Madeleine il y a 43 km d'allées, et donc, ce sont quand même des travaux qui ne se feront pas du jour au lendemain. Est-ce qu'il faut envisager une programmation à long terme pour le faire ? Peut-être, et c'est une réflexion que j'ai déjà eue avec Madame le Maire.

MME FOURE : Merci, Olivier. Juste un mot pour rappeler quand même que... j'ai laissé le débat se faire parce qu'il faut aussi... on est là pour aborder tous les sujets au fur et à mesure qu'ils se présentent, mais on n'est pas du tout dans le cadre de l'autorisation de programme que présentait Olivier JARDÉ qui portait sur les investissements, parce que là, on est vraiment sur la question du fonctionnement. Pour autant, c'est un vrai sujet, c'est un sujet sensible, et Stéphane DESCOMBES me suggérait que peut-être nous pourrions envisager de prévoir ce genre de travaux aussi dans le cadre de la Journée citoyenne pour que les uns et les autres se rendent compte de l'intérêt de ces opérations. Mais c'est vrai que c'est la conséquence de l'interdiction des produits phytosanitaires qui a un effet sur ces sites, comme les parcs et jardins de notre ville, qu'il faut que l'on ait le regard qui évolue sur ce sujet. Pour autant, il y a aussi des choses à faire, c'est incontestable.

Nous pouvons passer au vote sur la délibération à proprement parler pour revenir au sujet qui nous occupait.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

MME FOURE : Merci Olivier, et je passe la parole à Jean-Christophe LORIC pour le point 47.

**47 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MULTI-ACCUEIL ET 2.0 DE L'ATRIUM.
AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

M. LORIC : Merci, Madame le Maire. Le point 47 concerne l'autorisation de programme. Face à l'augmentation des démarches en ligne, il est nécessaire d'accompagner les usagers vers l'autonomie et de penser autrement l'accueil, dont la forme actuelle en face à face n'apparaît plus adaptée. Pour ce faire, dans le cadre de la réorganisation de l'Atrium, un changement de configuration des bureaux et l'évolution des outils numériques mis à disposition se présentent comme des réponses pertinentes à cette modification des pratiques. En outre, pour offrir plus de visibilité à la Maison des Projets, les locaux libérés par la police municipale permettront de lui offrir davantage d'espaces pour remplir sa mission d'informations. Ce projet de réorganisation intègre

également l'amélioration des conditions de travail de certains agents dont les bureaux ne bénéficient pas de lumière naturelle.

C'est pourquoi je vous propose de financer ces opérations par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Multi-accueil et 2.0 à l'Atrium », à hauteur de 10 000 € au titre de l'année 2023, pour la réalisation des diagnostics préalables aux travaux.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Non.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

MME FOURE : Merci, Jean-Christophe. Je passe la parole à Nathalie LE CLERCQ pour le point 48.

47 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU SECTEUR CENTRE. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

MME LE CLERCQ : Merci, Madame le Maire. Donc, c'est une autorisation de programme également. Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI 2022-2026, une AP a été créée pour la réhabilitation des bâtiments administratifs du secteur Centre, pour un montant de 4 000 000 €. Pour l'année 2023, je vous propose d'approuver l'affectation d'une somme de 930 000 € visant à financer les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, notamment le renforcement de la structure et la reprise du plancher de la salle des fêtes, pour 700 000 € et la réalisation d'études préliminaires pour la rénovation de la toiture ainsi que les travaux de couverture, pour 230 000 €.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les participations financières potentielles, à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives et à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de ces opérations.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

MME FOURE : Merci, Nathalie, je passe la parole à Hélène BOUCHEZ pour le point 49.

49 - ENFANCE ET JEUNESSE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS. ANNEE 2023.

MME BOUCHEZ : Oui, merci, Madame le Maire. Alors, ce rapport concerne les subventions jeunesse pour l'année 2023. La ville d'Amiens apporte son soutien aux associations mettant en

œuvre des actions d'intérêt général, notamment dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse.

Dans le cadre du Projet Éducatif Global municipal, je vous propose de subventionner les associations dont les actions sont en cohérence avec les 4 axes du service jeunesse, à savoir "Employabilité des jeunes", "Jeunes acteurs de la cité", "Intégration des jeunes exclus" et "Vers une citoyenneté affirmée".

La somme globale des subventions à répartir représente un montant de 151 400 €.

Dans le détail, il s'agit de verser :

- Une subvention de 87 800 € au CSC Etouvie pour ses actions « Centre Animation Jeunesse » et « Accueil des 16-25 ans ».
- Une somme de 10 000 € à l'ALCO pour ses actions « Jeux d'ici et jeux d'ailleurs » à hauteur de 5 000 €, et « Ateliers cultures et loisirs » 5 000 €.
- Un montant de 20 000 € à l'UFOLEP SOMME pour ses séjours sportifs durant l'été 2023.
- 3 000 € à la Maison des associations d'Amiens métropole pour son action de sensibilisation à la vie associative et à l'engagement auprès des jeunes,
- Une somme de 8 100 € à l'association Concordia pour ses actions « CES de groupe », 2 500 € ; envoi de volontaires amiénois en Europe, 3 500 € ; accueil de volontaires européens à Amiens, 2 100 €.
- 10 000 € à l'association Unis Cité pour son action « Pour une Jeunesse engagée et citoyenne ».
- Un montant de 7 500 € à l'association AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) pour son action « Démo Campus ».
- Enfin, une subvention de 5 000 € à l'association Au-dessus des toits pour son action de formation et d'information des jeunes sur les métiers du journalisme.

Je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec ces associations et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Bonsoir à tous, bonsoir à toutes. Madame la Maire, un peu plus de 22 000 jeunes vivent à Amiens, 16% de la population. Aussi, les associations agissant en direction de ce public jouent un rôle important et sont de fait des partenaires, vos partenaires tout aussi importants pour la collectivité. Elles s'inscrivent même dans le Projet Educatif Global, CQFD. Alors, la lecture croisée de la délibération présentée ce soir et des conventions signées avec ces associations me font quand même poser une question : que voulez-vous pour la jeunesse ? Je développe un petit peu. Alors, j'ai repris les délibérations 2022 et 2021 pour mesurer la dynamique du projet. Alors, sans être vraiment surpris, celle de ce soir est identique aux précédentes. Identique dans les montants attribués, mais également dans les attendus déclinés dans les conventions. Ça, j'y reviendrai ensuite. 2021 : 5% d'inflation. Autant en 2022 et 2023 ne nous semble pas sur des bons rails. Le fonctionnement des associations n'a pas échappé

non plus à l'actualité. La hausse des différents postes de charges, la raréfaction des financements institutionnels, donnent aujourd'hui assez peu de manœuvre aux organisateurs. Conséquences : dégradation de la qualité des actions menées, des conditions de travail des agents, des animateurs, augmentation des tarifs. Bon, au bout, c'est quand même l'utilisateur dont on va parler, et ici, c'est un ou une jeune de 10 à 17 ans vivant à Amiens.

Nous l'avions déjà pointé sur d'autres sujets, mais maintenir une subvention dans ce contexte socioéconomique, je ne peux pas appeler cela une aide, ou un soutien convenable en tout cas. Tout aussi significatif que les montants attribués, les conventions signées. Ici, vous attendez des projets menés... Alors, je lis, par exemple, la convention du centre social Etouvie. Vous attendez des actions menées qu'elles favorisent l'accès des jeunes aux loisirs, à la culture, aux vacances pour les jeunes. Alors, pour le coup, vos attentes, elles sont toujours respectées. Ces objectifs sont inscrits dans les statuts de l'association, de l'ensemble des centres sociaux français. L'ensemble de leurs activités répondra donc à vos objectifs. Mais est-ce suffisant et satisfaisant. Que mesure-t-on ? Que finance-t-on ? Que ne finance-t-on pas ? Je garde en exemple le CSC Etouvie, mais d'autres exemples pourraient être égrenés. Le centre social d'Etouvie était fermé au mois d'août. Alors, il favorise bien l'accès des jeunes aux loisirs, à la culture et aux vacances pour les jeunes, et sans doute avec la qualité des équipes, mais pas en août. Est-ce satisfaisant ? Alors, peut-être devrait-on réfléchir autrement.

Un peu plus de 22 000 jeunes vivent à Amiens, 16% de la population. Que voulez-vous pour cette jeunesse ? Bon, on va la reprendre par un petit bout : que voulez-vous pour la jeunesse d'Etouvie au mois d'août ?

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Oui, je comprends bien la question de Monsieur VOULMINOT. Si vous me permettez, Madame le Maire, je répondrai concernant le CSC Etouvie lors de la question orale que vous avez posée dont on parlera à la fin du conseil municipal.

MME FOURE : En effet, c'est complémentaire, ce que vous avez dit et repris dans la question orale que vous avez posée. Donc, vous aurez la réponse en fin de conseil. Pas d'autres observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. BARA n'a pas pris part au vote.

50 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Cela concerne donc la subvention de fonctionnement pour l'association Bleu Ciel, qui organise depuis plusieurs années des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sur le territoire de la ville d'Amiens pour certaines écoles. L'offre de service de cette association s'inscrit pleinement dans la politique municipale. Toutefois, cette association connaît des difficultés dues essentiellement à la baisse du nombre d'emplois aidés et à la baisse de la prise en charge financière par l'État de ces contrats. Ces dernières années, ces aides sont passées de 80% à 40%.

Au titre de l'année 2023, je vous propose de lui verser une subvention de 350 000 €, d'approuver la convention afférente et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Des observations ? Oui, allez-y, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Très rapidement, parce que je pense que je pourrais reposer la même question que la précédente. Que voulez-vous faire ? Le déficit de cette asso nous semble installé pour un petit moment. Vous versez davantage en 2022, c'est vrai, mais bien moins que ce qui était demandé par l'asso pour équilibrer ses comptes. Aussi, si je comprends, elle n'aura pas d'autre ressource ou alors à vendre très cher les crêpes qu'elle confectionne. De fait, l'association va, j'imagine, corseter ses dépenses, et ce n'est pas sans conséquence sur la nature ou la qualité du service. Voilà, que voulez-vous faire à destination de cette association et des enfants qui y sont accueillis ? Merci.

MME FOURE : Hélène.

MME BOUCHEZ : Vous avez raison de souligner que cela fait plusieurs années, on en a parlé en commission, donc, avec Madame BECKER... que depuis quelques années, donc, cette association connaît des déficits un petit peu successifs. Effectivement, ça réduit les fonds propres de l'association, mais aujourd'hui, elle est encore positive. Comme je le disais, c'est la perte des contrats aidés, la baisse de la prise en charge de l'Etat de ces contrats, qui mettent cette association en difficulté, avec une situation, effectivement, qui devient inquiétante. Nous sommes aujourd'hui, je dirais, dans la capacité de soutenir cette association à hauteur de 350.000 €. Pourquoi, comme vous le disiez ? De façon à aider cette association à mener des activités de qualité, avec un taux d'encadrement et des animateurs diplômés. C'est pourquoi nous faisons le choix aujourd'hui de soutenir cette association encore à hauteur de 350 000€.

MME FOURE : Et je vous rappelle que depuis plusieurs années, nous avons aussi décidé de faire en sorte que les parents paient le même tarif quand ils ont recours à l'association Bleu Ciel que quand ils ont recours à nos centres de loisirs en interne, et nous veillons, bien sûr, comme le dit Hélène... nous veillons scrupuleusement à la qualité des activités fournies parce que les enfants sont des Amiénois, quelle que soit la structure qui les accueille.

Donc, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Le point suivant, Hélène BOUCHEZ toujours.

51 - ACCUEILS DE LOISIRS ET CAJ. ENFANTS DE FAMILLES UKRAINIENNES DOMICILIEES A AMIENS ET ARRIVEES EN FRANCE SUITE AU CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE. GRATUITE. ANNEE 2023.

MME BOUCHEZ : Le point 51 concerne les accueils de loisirs et CAJ pour les enfants des familles ukrainiennes domiciliées à Amiens arrivées en France suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine. En solidarité, donc, avec ces familles et au regard de la situation de vulnérabilité à laquelle elles sont confrontées, je vous rappelle que la ville d'Amiens a accordé la gratuité de la restauration scolaire pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques amiénoises.

Et donc, je vous propose d'approuver ce même principe pour les accueils en centres de loisirs et CAJ jusqu'à la fin de l'été 2023. Cela concerne une trentaine d'enfants et d'adolescents.

MME FOURE : Je vous rappelle que c'était la demande formulée par deux mamans notamment, qui étaient venues en conseil municipal en février. Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Mes chers collègues, bonsoir, bienvenue à Chantal MODESTE. Il serait intéressant d'évoquer, à l'issue de ce conseil, la gratuité des services, notamment celui d'accueil de loisirs et CAJ pour les familles les plus précaires. Il a déjà été possible de le faire pour les familles ukrainiennes réfugiées. Il serait donc intéressant d'étendre le dispositif aux familles les plus précaires. La plupart du temps, le centre d'accueil de loisirs et CAJ est le moyen pour de nombreux enfants qui ne partent pas en vacances d'accéder à des activités et de se retrouver avec d'autres. Les prix montent excessivement avec l'inflation. Ce serait l'occasion pour ces familles d'avoir des dépenses en moins. De nombreuses familles en grande précarité m'ont interpellée concernant leur situation et la difficulté de subvenir à leurs besoins. Un grand bravo pour l'initiative offerte aux réfugiés ukrainiens qui ont plus que besoin de cette aide dans un contexte particulièrement difficile.

Il serait intéressant d'étendre le dispositif à la jeunesse amiénoise et lui permettre d'accéder gratuitement à de nombreuses activités. Dans un contexte d'inflation, de nombreux jeunes se retrouvent dans l'impossibilité d'aller en vacances par manque de moyens. C'est donc la possibilité pour eux de s'amuser et de se retrouver avec d'autres jeunes. Merci.

MME FOURE : Vous vous en doutez, nous sommes très sensibles à... Pardon, Monsieur BARA m'a demandé la parole. Allez-y.

M. BARA : Madame le Maire, chers collègues, cette proposition d'accueillir gratuitement les enfants provenant d'Ukraine dans les centres de loisirs et les CAJ est un acte fort. Nous l'approuvons et nous voterons pour. Néanmoins, une question subsiste : est-ce réservé aux familles venant d'Ukraine ou s'ouvre-t-elle aux familles venues d'autres pays comme la Syrie, l'Azerbaïdjan, et l'Arménie, peuples aussi présents sur notre terre amiénoise. Sans oublier les mineurs isolés accueillis dans les structures mandatées. Merci.

MME FOURE : Je vais répondre peut-être globalement à l'ensemble des propos que vous avez tenus l'un et l'autre pour vous dire que nous sommes évidemment sensibles à la situation de chacune des familles, et je vous rappelle que le CCAS peut aussi aider les familles qui en ont besoin, le cas échéant, pour bénéficier d'aides exceptionnelles. Et je vous rappelle également que pour les familles qui sont chez nous classiquement - je mets de côté les familles ukrainiennes -, eh bien ces familles peuvent bénéficier des bons vacances de la CAF qui viennent diminuer très sensiblement le coût des accueils de loisirs pendant les vacances. Donc, ma réponse consiste à dire : il y a déjà un certain nombre de dispositifs qui existent. En cas de besoin, on peut regarder au cas par cas les familles qui ne seraient pas suffisamment aidées, et l'objectif, nous le partageons, c'est bien entendu de faire en sorte que tous les enfants puissent bénéficier de vacances cet été comme les autres étés. Voilà ce que je voulais vous dire.

Avant de passer au vote, je veux signaler également que Monsieur BAÏS vient de nous envoyer un mail pour nous dire qu'il ne pouvait pas nous rejoindre en conseil municipal. Donc, est-ce que nous pouvons prendre en considération le pouvoir qu'il fait à Madame NOUAOUR ? Voilà, je voulais le faire valider avant de passer au vote. Nous passons au vote sur le point 51.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Le point 52, Hélène BOUCHEZ.

**52 - FETE DE NOEL DES ECOLES. EPPC POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE.
ANNEES 2023-2025. CONVENTION TRIENNALE.**

MME BOUCHEZ : Oui, cela concerne donc la fête de Noël des écoles. Chaque année, la ville d'Amiens offre aux élèves des classes maternelles et élémentaires publiques et privées un spectacle de cirque pour la fête de Noël.

Les objectifs suivants ont été arrêtés pour l'année 2023, à savoir :

- Le spectacle de cirque devra être créé et assuré par une école de cirque et présenter des garanties pédagogiques exploitables par les équipes enseignantes des écoles.
- Un dossier pédagogique devra être élaboré et transmis aux écoles.
- Une soirée de gala devra reprendre ce spectacle en associant les jeunes des écoles de cirque de la métropole.

L'EPCC Pôle national du cirque et des arts de la rue est en capacité de créer un spectacle répondant à l'ensemble des critères retenus par la ville d'Amiens.

Je vous propose en ce sens de lui en confier la réalisation en participant financièrement au travail de création et de représentations pour un montant global de 90 000 €, d'approuver la convention triennale à intervenir avec l'EPCC. Elle fixe notamment les modalités d'organisation du spectacle et de versement de la subvention.

MME FOURE : J'imagine qu'il n'y a pas d'observations.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. SAVREUX et M. VOULMINOT n'ont pas pris part au vote.

MME FOURE : Le point 53, Hélène BOUCHEZ toujours.

**53 - FORFAIT COMMUNAL. ENFANTS SCOLARISES HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE.
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023.**

MME BOUCHEZ : Il concerne le forfait communal, les enfants scolarisés hors de la commune de résidence pour l'année 2022-2023. Lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, un mécanisme de répartition des dépenses de fonctionnement se met en place entre les deux collectivités concernées. Ce principe est appliqué à la ville d'Amiens depuis l'année scolaire 2011-2012, hors communes d'Amiens métropole pour lesquelles une gratuité réciproque est instaurée depuis 1996.

Je vous propose d'approuver ce forfait communal à hauteur de :

- 1 460,49 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle publique,
- 644,16 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire publique.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

54 – IDEAS BOX. BIBLIOTHEQUES SANS FRONTIERES. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Le point 54 concerne l'Ideas Box, la Bibliothèque Sans Frontières et sa convention. Le Centre National du Livre soutient la mise en œuvre du programme Ideas Box destiné aux habitants des quartiers prioritaires et politique de la Ville en cofinçant le dispositif. Cet outil, composé de contenus éducatifs et ludiques, favorise la créativité des enfants et des utilisateurs et le développement des projets éducatifs tournés vers le numérique.

Je vous propose que la ville d'Amiens et Bibliothèques Sans Frontières s'associent afin d'acquérir une Ideas Box. Le coût total de l'opération s'élève à 90 000 €.

Sachant que le Centre National du Livre participe à hauteur de 50 000 €, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 40 000 €. Il convient également d'approuver la convention à intervenir avec Bibliothèques Sans Frontières et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

55 - ASSOCIATION ON A MARCHÉ SUR LA BULLE. PRIX DE LA BANDE DESSINÉE DES ÉCOLES. SUBVENTION. ANNÉE 2023. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : C'est la première année que la ville d'Amiens, dans le cadre de sa politique en direction de l'enfance et en faveur de la réussite éducative, souhaite apporter son soutien à hauteur de 20 000 € à l'association On a marché sur la bulle.

Je vous propose de lui accorder cette somme afin de concourir à la mise en place d'une première édition du Prix de la bande dessinée des écoles. Cette opération, en cohérence notamment avec le Projet Éducatif Global municipal, a pour objectif de proposer à la lecture une sélection de 6 albums de bande dessinée issue des publications qualitatives de l'année, adaptée à l'âge du lecteur et constituée conjointement par les enseignants, les médiateurs du projet et les bibliothécaires du réseau des bibliothèques d'Amiens métropole.

Des interventions en classe seront organisées et animées par les médiateurs de l'association et l'éditrice des éditions de la Gouttière. Les jeunes lecteurs pourront également rencontrer au cours d'une dernière intervention un auteur de bande dessinée. Chaque élève votera pour son album favori. À l'issue de ce concours, les élèves membres du jury rencontreront le ou les auteurs du prix de la bande dessinée des écoles.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'association On a marché sur la bulle et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

56 - LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE DE FOOTBALL AMERICAIN. COMITE DEPARTEMENTAL DE LA SOMME DE FOOTBALL AMERICAIN. DEPLOIEMENT DU FLAG ZONE. CONVENTION PLURIANNUELLE.

MME BOUCHEZ : Donc, il s'agit d'une convention avec la Ligue des Hauts-de-France de football américain. Je vous propose de lier un partenariat avec le Comité Départemental de la Somme et la Ligue des Hauts-de-France de football américain pour le déploiement du dispositif Flag Zone, qui vise à la découverte et l'accessibilité de la pratique du Flag Football (c'est-à-dire sans contact) pour les enfants de 7 à 12 ans. S'inscrivant dans un projet collaboratif d'éducation par le sport, cette discipline sera ainsi proposée dans les accueils de loisirs, en plus de la possibilité d'en faire une pratique physique et sportive de loisirs, voire de compétition. La formation de nos animateurs titulaires sera assurée par la Ligue et la dotation en matériel par le Comité Départemental.

Si vous en êtes d'accord, il convient d'approuver la convention correspondante, applicable pour 3 années scolaires. Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci, Hélène, je passe la parole à Stéphane DESCOMBES pour le point 57.

57 - ASSOCIATION DECIDER ENSEMBLE. ADHESION. CONVENTION.

M. DESCOMBES: Merci, Madame le Maire. Il s'agit de l'association Décider Ensemble, d'une adhésion et d'une convention. Je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'association Décider Ensemble, moyennant le versement d'une cotisation de 4 000 €. Cette adhésion est formalisée par une convention que je vous propose également d'approuver. Il convient d'autoriser Madame le Maire à la signer.

L'association Décider Ensemble, créée en 2005, vise à réunir les acteurs de la société française pour impulser la prise de décision partagée et pour aborder des thématiques liées à la participation, la concertation, le dialogue entre les parties. Cette association organise des colloques, des groupes de réflexion, des formations et des événements annuels, notamment les Rencontres Européennes de la Participation dont la 5^{ème} édition s'est déroulée à Amiens en septembre 2021. Elle est également force de propositions et d'analyses sur les méthodes et pratiques de la concertation.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - ASSOCIATIONS SARB'ARC'AM ET COMPAGNIE D'ARC D'AMIENS. MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE SITUE 313, RUE D'ABBEVILLE. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

M. DESCOMBES : Pour les associations Sarb'Arc'Cam et la Compagnie d'Arc d'Amiens, c'est une mise à disposition d'un espace qui est situé au 313, rue d'Abbeville. Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public. Il s'agit ici de permettre aux associations Compagnie d'Arc d'Amiens et Sarb'Arc'Am d'occuper un espace extérieur d'une surface de 600m² dédié à la pratique du tir à l'arc au sein de l'École Jules Verne qui est située au 313, rue d'Abbeville.

Afin de permettre aux adhérents à ces deux associations de s'entraîner, je vous propose d'approuver les conventions à intervenir et d'en autoriser la signature par Madame le Maire. L'occupation de ce site par ces deux associations est consentie à titre gracieux (sachant que la valeur locative peut être valorisée à 100 € par an), et les lieux seraient, bien entendu, occupés hors la présence des enfants dans l'école.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci, Stéphane, je passe la parole à Mathilde ROY pour le point suivant.

59 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PACTE POUR LE BIEN VIVRE A AMIENS 2020-2026. ACCESSIBILITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.

MME ROY : Oui, merci, Madame le Maire. Donc, est-ce que vous m'autorisez à présenter mes trois dossiers conjointement ? Il s'agit de dossiers d'autorisation.

MME FOURE : Mais bien sûr.

MME ROY : Merci beaucoup, il s'agit de dossiers d'autorisations de programme, d'affecter des crédits et de vous autoriser à solliciter des financeurs, voire à déposer les demandes d'autorisations administratives.

Tout d'abord, concernant le point 59, par rapport au Pacte pour le bien vivre à Amiens 2020-2026 et les engagements de la collectivité en matière d'accessibilité universelle, c'est l'une des priorités majeures de ce mandat. Il est ainsi projeté de réaliser des études sur site avant l'élaboration des travaux d'accessibilité et l'obtention d'attestations d'accessibilité correspondantes. Le coût de ces études est chiffré à 75 000 €. En outre, la mise en accessibilité du jardin solidaire de Saint-Maurice est programmée pour un montant de 35 000 €. De plus, une somme de 45 000 € serait utilisée pour l'achat et la pose de balises sonores dans tous les sites concernés par l'agenda d'accessibilité programmée et par la programmation de travaux en 2023.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la réalisation de ces actions et de les financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée à l'accessibilité, à hauteur de 155.000 €, au titre de l'année 2023.

60 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACTIONS DU PACTE POUR LE BIEN VIVRE A AMIENS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

MME ROY : S'agissant du point 60, toujours dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens 2020-2026, la collectivité entend poursuivre son engagement en matière de soutien aux populations les plus fragiles. Au-delà de l'enjeu crucial de sécurisation et de mise à l'abri, le développement de consignes pour les personnes à la rue a vocation à ramener ces publics en difficulté et souvent isolés vers l'accès aux droits et, à terme, vers une solution de réinsertion pérenne. Je vous propose d'affecter 32 000 € en crédits de paiement pour l'achat et l'installation de consignes à destination des publics Sans Domicile Fixe, à prendre dans l'autorisation de programme dénommée "Actions Pacte Pour le Bien Vivre" et dont le montant global, je vous le rappelle, a été arrêté à 300 000 €.

**61 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL CAPS.
AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

MME ROY : Enfin, la délibération 61 concerne CAPS, l'un des centres sociaux qui sont de véritables points d'appui, d'animation de la vie sociale sur le territoire. La construction d'un centre social pour l'association CAPS, rue Philéas Lebesgue, au sein du quartier Sud-est fait l'objet d'une AP de 2 286 900 €. Et je précise que dans le cadre de la construction de ce centre, il est également ajouté un espace jeunesse qui n'était pas prévu initialement.

MME FOURE : Eh bien, je me réjouis de cette bonne nouvelle du démarrage de l'opération concernant CAPS, après l'opération sur ALCO il y a quelque temps. Des observations ?

M. THEVENIAUD : Oui, merci, Madame le Maire. C'est une question que j'avais déjà posée au conseil municipal l'année dernière et lors de la commission, et je n'ai pas eu de réponse. Elle s'adresse à Benoît MERCUZOT. Il s'agit de l'héritage, du legs Cozette puisqu'il s'avère que lors du précédent mandat, il y avait un conseil d'administration qui gérait ces fonds. Nous avons vendu l'immobilier, il y avait un reliquat. Donc, ce reliquat, une partie a été investie à l'aide financière pour ALCO, mais il restait une somme. Et la question que j'ai posée en commission l'année dernière au conseil municipal : quelle est cette somme ? Parce que je rappelle que ce don, ce legs de l'héritage Cozette était bien ciblé sur le social. Donc, si je n'ai pas la réponse aujourd'hui, je l'aurai peut-être par mail ou autre, mais il est très important d'avoir une transparence dans les legs, parce que c'était bien destiné au social. Donc, merci de donner des chiffres plus détaillés et fléchés de ce reliquat. Merci.

MME FOURE : De mémoire, je dirais que la participation que la ville a mise sur ALCO dépassait le montant du legs Cozette, mais peut-être Benoît MERCUZOT a-t-il des éléments précis.

M. MERCUZOT : Oui, d'ailleurs, je suis un peu étonné que vous reposiez la question parce que je pensais que l'information vous avait été donnée. Donc, vous devriez vérifier vos mails peut-être tout simplement... Dans le P.V. de la commission. Voilà. Mais pour vous donner les chiffres, de mémoire, il faut lire les P.V., cela peut être utile aussi. Mais, de mémoire, l'argent qui a été intégré dans le budget à la suite de la dissolution du legs est de l'ordre de 800 000 €, et nous investissons 1 800 000 € sur le projet que vous avez mentionné, ce qui fait que nous avons parfaitement respecté non seulement l'esprit, mais également la lettre qui était à l'origine de ce legs. Voilà.

MME FOURE : J'espère que Monsieur THEVENIAUD est ainsi rassuré. Nous allons passer au vote, si vous voulez bien. Mais, comme dans les cas précédents, nous allons voter séparément sur chaque délibération.

Sur la délibération n° 59.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur la délibération n° 60.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Sur la délibération n° 61.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme THÉROUIN (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

MME FOURE : Les trois délibérations sont donc adoptées à l'unanimité moins les deux non-participations au vote. Merci, Mathilde ROY, je passe la parole à Benoît MERCUZOT pour le point 62.

62 - CONSULTATION DES EMPRUNTS. PLATEFORME CAPVERIANT. CONTRAT D'UTILISATION.

M. MERCUZOT: Oui, merci. Il est proposé, pour faciliter nos consultations d'emprunts, d'adhérer à la plateforme CAPVERIANT et pour cela d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'utilisation de cette plateforme.

Cette plateforme quelle est-elle ? Elle est en ligne, elle est sécurisée, son accès est gratuit pour la collectivité, et son intérêt, c'est qu'elle permet de rapprocher les emprunteurs publics et les investisseurs par le biais de consultations digitalisées, ce qui permet d'optimiser les délais d'établissement des cahiers des charges des emprunts et, de la même façon, les analyses des offres. L'utilisation de cette plateforme garantit également une totale traçabilité des opérations et des échanges d'information. On peut ajouter que CAPVERIANT met à disposition des collectivités qui utilisent cette plateforme une équipe d'experts en financement des investissements publics pendant le processus de consultation et elle permet également de diversifier les sources de financement en s'adressant non seulement aux banques françaises, mais également aux banques allemandes qui y adhèrent.

Il faut souligner qu'aucun flux financier n'est à prévoir dans la mesure où la plateforme se rémunère directement auprès des banques adhérentes par commissions prises sur les emprunts souscrits.

MME FOURE : Etes-vous suffisamment éclairés pour que nous passions au vote ? Oui, semble-t-il.

ADOPTE A L'UNANIMITE

63 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE: Nous passons donc au point 63, les questions orales. Je vous avais dit en début de séance que j'en avais reçues deux. Donc, je passe la parole à l'élu du groupe Amiens c'est l'tien qui porte la question sur les activités périscolaires d'été, Monsieur PRADAT.

63.1 - QUESTION ORALE SUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES D'ETE, DEPOSEE PAR LES ELU(E)S DU GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN.

M. PRADAT: Merci, Madame la Maire:

« Avec l'inflation, de moins en moins de familles ont les moyens de partir en vacances - on en a parlé ce soir à de multiples occasions. Cette année encore, de nombreux enfants et adolescent.e.s resteront à Amiens tout l'été.

Aussi, nous renouvelons nos interrogations sur les activités d'été qui pourront leur être proposées. Ce d'autant plus que le budget des centres de loisirs de la Ville est lui aussi très restreint. Depuis plusieurs années déjà, ces structures sont contraintes de réaliser des économies de bouts de chandelles. Elles peinent, par exemple, à renouveler leur matériel vieillissant (tables et tentes de camping, crêpières, jeux, ...). Leur budget « goûter » est calculé au centime près et leurs moyens pour les déplacements sont très réduits. La hausse des prix, que tout le monde connaît, tend davantage encore la situation.

Les centres sociaux et culturels sont également confrontés à l'inflation, notamment à l'augmentation du coût du séjour en camping. La faible hausse de la subvention de la Ville ne suffit pas à combler cette hausse des prix. À cette difficulté s'ajoute la restriction du nombre de postes en vacation pour encadrer les séjours.

Aussi, quelques questions. La Ville, dont la situation financière est très saine, va-t-elle déployer des moyens supplémentaires pour aider ces structures à faire face à l'inflation et permettre ainsi aux enfants des familles qui n'en ont pas les moyens de sortir de leur quotidien et de leur quartier, cet été ?

- Combien de séjours de courte et de longue durée seront proposés ? Combien d'enfants et d'adolescent.e.s pourront en profiter ?*
- Des activités seront-elles proposées en dehors des quartiers prioritaires de la ville, du parc Saint-Pierre et du parc du Grand-Marais ?*
- Enfin, ne serait-il pas possible d'accorder une subvention complémentaire au CSC d'Étouvie pour lui permettre de rester ouvert les mois de juillet et d'août ? »*

MME FOURE : Je passe la parole à Hélène BOUCHEZ pour la réponse.

MME BOUCHEZ :

- Concernant la mise en place de moyens supplémentaires pour les accueils de loisirs :**

Le prix de journée/enfant, qui définit le budget de fonctionnement de nos accueils périscolaires et extrascolaires a été augmenté cette année de 10%.

Concernant le remplacement et la réparation des matériels liés à l'organisation des séjours, celui-ci, en liaison avec les directeurs des accueils de loisirs, fait l'objet chaque année d'une étude et est inscrit au budget 2023 des enveloppes de proximité des différents secteurs.

Chaque Pôle Action Educative des secteurs bénéficie également d'une enveloppe de territoire permettant d'aider financièrement les accueils de loisirs à la mise en place de projets spécifiques.

- **Concernant l'organisation des séjours courts et séjours en accueil de loisirs et centres d'animation jeunesse :**

Il est malheureusement à cet instant impossible aux services de donner le nombre de séjours courts et séjours qui seront organisés cet été. Cela pourra se faire, comme chaque année, lors de la présentation des activités d'été à la presse amiénoise courant mi-juin.

Nous pouvons vous indiquer, cependant, que le nombre de séjours réalisés en 2022 sera à minima garanti en 2023. L'offre de « séjour en camp », pilotée par le service Enfance, est déjà programmée à l'identique : séjours thématiques pour les maternelles et les élémentaires sur le centre d'hébergement de Dury, pour les élémentaires sur la base nautique de Saint-Sauveur, pour les maternelles et élémentaires à Fort-Manoir en partenariat avec l'association ArboréSens.

- **Concernant l'organisation d'activités proposées en dehors des quartiers prioritaires de la ville, du parc Saint-Pierre et du Grand Marais :**

Le service jeunesse travaille actuellement à la programmation de l'été 2023. Des activités se dérouleront sur chacun des secteurs de la ville sous la forme de stages artistiques, culturels et sportifs en direction des 13-25 ans. Nous aurons une attention particulière à l'organisation d'activités sur différents sites de la ville permettant un maillage du territoire.

En parallèle de ces stages, un espace jeunesse multi-activités sera mis en place sur le Parc Saint Pierre du 10 juillet au 19 août et des sorties hebdomadaires à la mer et à Paris seront proposées aux jeunes de toute la ville. A noter que le tiers lieu aura aussi une programmation pour la période estivale et que les CAJ de la ville fonctionneront comme les années précédentes (mini camps, séjours longs, activités de découverte artistiques, sportives, etc.)

- **Accorder une subvention complémentaire au CSC d'Etouvie :**

La collectivité travaille actuellement à l'augmentation de la subvention du CSC Etouvie afin de permettre une ouverture du Centre d'Animation Jeunesse du CSC durant le mois d'août 2023. Cette augmentation permettra l'organisation d'un accueil quotidien pour une quarantaine de jeunes, l'organisation d'un mini camp pour 12 jeunes et l'organisation d'un séjour long (8 jours) pour 15 jeunes durant le mois d'août.

Nous précisons aussi que les jeunes du secteur Ouest sont aussi concernés par les Séjours Ville Vie Vacances subventionnés en partie par le service Jeunesse de la ville et organisés par l'UFOLEP. Cet été, 6 séjours longs seront organisés à Champanges en Haute-Savoie pour un

total de 90 jeunes de 14 à 17 ans et 2 séjours courts se dérouleront à Saint Sauveur pour des jeunes âgés de 11 à 13 ans.

MME FOURE : Merci, Hélène. J'ai reçu une deuxième question orale déposée par le groupe Amiens au Cœur sur le thème "Création d'un baromètre de la qualité de vie des Amiénois". Qui la présente ? Allez-y, Madame BELLINA.

63.2 - QUESTION ORALE « CREATION D'UN BAROMETRE DE LA QUALITE DE VIE DES AMIENOIS », DEPOSEE PAR LES ELU(E)S DU GROUPE AMIENS AU COEUR.

MME BELLINA: Merci, Madame le Maire.

"Amiens au Cœur souhaiterait proposer une délibération visant à créer un baromètre de la qualité de vie des Amiénois, en confiant sa réalisation et son administration à un institut de sondages indépendant. Ce dispositif permettrait de mesurer régulièrement l'adéquation entre les services fournis par la mairie et leur adéquation avec les attentes des Amiénois. Il permettrait ainsi d'évaluer la satisfaction des habitants de notre ville sur différents aspects de leur quotidien, tels que la qualité de vie, la performance des services publics proposés, l'offre culturelle, sportive et de loisirs, la sécurité, la propreté, etc.

L'institut de sondages retenu aurait pour mission de recueillir de manière régulière les réponses d'un panel représentatif d'Amiénois sur différents sujets touchant au quotidien de nos administrés. Les résultats de ces enquêtes pourraient être compilés en un indice annuel de satisfaction, permettant ainsi de mesurer l'évolution à la hausse comme à la baisse de la satisfaction des Amiénois sur le long terme. Les résultats serviraient au maire et à son équipe de base à la réadaptation de leurs travaux, en les rendant plus adaptés aux demandes des citoyens, favorisant ainsi une ville plus proche de ses habitants. Tout le monde aurait à y gagner.

La confiance entre les citoyens et leurs représentants serait renforcée par cette démarche transparente et participative, permettant ainsi une meilleure implication des citoyens dans la vie de la cité.

Nous vous invitons donc à soutenir cette proposition et à en délibérer ce soir. ». Merci.

MME FOURE : Je passe la parole à Stéphane DESCOMBES pour la réponse.

M. DESCOMBES : Merci, Madame le Maire.

Madame la Conseillère Municipale,

Vous proposez la création d'un « baromètre de la qualité de vie des Amiénois », alimenté par des sondages réalisés par des instituts indépendants.

Au nom de la majorité municipale, je vous remercie de votre proposition. Permettez-moi d'y apporter une réponse en deux temps.

Les enquêtes d'opinion peuvent constituer un bon appui à la décision publique. La majorité municipale n'y est donc pas opposée de principe. Néanmoins, elles ont un coût important : environ 20 000 € par enquête auprès d'un échantillon représentatif.

Vous évoquez, dans votre question, un recueil « régulier » des réponses. De quelle régularité parlez-vous ? Trimestrielle, mensuelle, ou en continu à la manière d'une enquête barométrique, réalisée sur le principe d'un cumul « glissant » de vagues d'enquêtes quotidiennes, des enquêtes appelées « rolling » dans le milieu professionnel ? Êtes-vous favorable à ce que la collectivité y consacre plusieurs centaines de milliers d'euros par an ?

D'un point de vue budgétaire, votre proposition ne nous me semble donc pas réaliste.

D'un point de vue politique, désormais. Je le disais en introduction de mes propos, nous ne sommes pas opposés de principe à la réalisation de sondages, mais ils ne peuvent pas constituer, à eux seuls, un mode de gouvernance, comme vous semblez le proposer.

Ils ont leur intérêt (en plus de leur coût), mais notre idéal de démocratie locale, voyez-vous, n'est pas d'installer les Amiénois dans une position attentiste, qui se résumerait à exprimer leur avis, sans contrepartie d'engagement.

Ce serait de la démagogie pure, et nous ne pouvons imaginer une seule seconde que vous puissiez y souscrire.

Avec l'équipe municipale, nous faisons de la participation citoyenne l'une des priorités du mandat.

Dans ce cadre, nous avons intensifié les temps d'échanges avec les comités de quartier. Je les rencontre chaque trimestre avec mes collègues adjoints de secteur pour recueillir leurs avis sur différents sujets.

Dans les prochaines semaines, nous aurons l'honneur, avec Madame le maire, de proposer notre nouvelle Charte de la participation citoyenne. Son élaboration s'est concrétisée à travers une grande concertation avec les habitants, les citoyens engagés, les associations et les élus, afin de prendre en compte les attentes de chacun.

Des relevés d'opinion et des concertations sont régulièrement organisés auprès des Amiénois, sur des aspects concrets de la vie quotidienne.

Par exemple, près de 800 habitants ont participé à la concertation sur la réhabilitation du parc de la Hotoie. Plus de 132 Amiénois se sont exprimés sur les actions du pacte de la transition écologique, 584 participants sur le projet alimentaire territorial, ou encore 314 contributions ont été recueillies sur les orientations du nouveau plan local d'urbanisme...

Je peux également citer le déroulement de l'opération « Ensemble dans votre quartier » dans le secteur ZAC Intercampus, en février dernier ; et le lancement d'un sondage, dans les prochaines semaines, auprès des habitants du quartier Elbeuf, pour mesurer leurs attentes et la qualité du service public dans leur quartier en vue d'y redéployer notre offre et celle de nos partenaires.

Ce type d'enquêtes bénéficie de l'appui de notre « mission d'évaluation des politiques publiques », dont nous voulons saluer le travail.

Vous le savez également, notre troisième campagne de recueil des projets des habitants bat son plein dans le cadre de notre Budget participatif.

Toutes ces actions sont complémentaires de la présence des élus sur le terrain, et des temps de concertation que nous organisons plus d'une fois par mois, avec les Balades urbaines ou encore les opérations « Bonjour Madame le maire ».

En résumé, et pour revenir à votre proposition initiale, Madame la Conseillère municipale, nous reconnaissons qu'elle n'est pas dénuée d'imagination, mais son coût est dissuasif, alors qu'elle ne peut constituer, à elle seule, une vraie politique de recueil des avis et propositions des habitants.

Pour toutes ces raisons, je suis au regret de vous annoncer que nous ne lui donnerons pas de suite. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci. Nous avons donc fini d'examiner les différents points à l'ordre du jour.

Je lève la séance et vous donne rendez-vous le 22 juin prochain.

La secrétaire de séance



Claudine GALLIOT

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ